

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix -- Travail -- Patrie

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIAL ET DE LA
DÉCENTRALISATION

RÉGION DU LITTORAL

COMMUNE DE MOUANKO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -- Work -- Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION AND
DECENTRALIZATION

LITTORAL REGION

MOUANKO COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

MÉCANISME DE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MOUANKO



Appui technique et financier du Programme National du Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Réalisée par l'Institut Panafricain pour le Développement Afrique-Centrale (IPD-AC)



Octobre 2018

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	5
LISTE DES FIGURES ET CARTES	6
PREFACE	7
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	9
ABSTRACT	12
INTRODUCTION.....	15
CHAPITRE I : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN	18
I.1. CADRE LÉGISLATIF ET RÈGLEMENTAIRE DE LA DÉCENTRALISATION	19
I.1.1. Les bases constitutionnelles de la décentralisation au Cameroun.....	19
I.1.2. Les lois comme fondement de la décentralisation au Cameroun.....	20
I.1.3. Les fondements réglementaires de la décentralisation au Cameroun.....	20
I.2. PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL	20
I.2.1. Concept d'économie locale.....	20
I.2.2. Liens entre développement local et décentralisation	21
I.2.3. Freins au développement local.....	22
I.2.4. Quelques alternatives à ces Freins au développement local	22
I.2.5. Démarche de la promotion du développement local	23
I.2.6. Démarche de projet du développement du territoire	23
I.3. BRÈVE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE MOUANKO	24
I.3.1. Localisation de la Commune.....	24
I.3.2. Milieu biophysique	27
I.3.3. Milieu humain.....	27
I.3.4. Les principaux services de l'espace communal.....	28
I.3.5. Milieu économique	33
CHAPITRE II : SYNTHÈSE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MOUANKO	34
I.1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE	35
I.1.1. Définition du CCAP.....	36
I.1.2. But du CCAP	36
I.1.3. Axes du CCAP.....	36
I.1.4. Caractéristiques du CCAP	37
I.1.5. Facteurs de succès du CCAP.....	37
I.1.6. Modalité de mise en œuvre du CCAP retenue dans le cadre du PNDP	37
I.2. OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE DU CCAP	38
I.2.1. Objectifs	38
I.2.2. Méthodologie du CCAP.....	38
I.3. MÉTHODOLOGIE DE TIRAGE DE L'ÉCHANTILLON ET DE COLLECTE DE DONNÉES.....	39
I.3.1. Tirage de l'échantillon	39
I.3.2. Cartographie	41
I.3.3. Sensibilisation des ménages.....	41
I.3.4. Collecte des données.....	41
I.4. MÉTHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION	43
I.4.1. Sur le questionnaire :	43
I.4.2. Sur la mesure des indicateurs de perception.....	43
CHAPITRE III : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES.....	44

Rapport d'étude : Mécanisme de CCAP dans la commune de Mouanko

III.1.	PRÉSENTATION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE	45
III.2.	SECTEUR DE L'EAU POTABLE	47
II.2.1.	Disponibilité et utilisation des services de l'eau potable	47
II.2.2.	Coût et qualité des services de l'eau	50
II.2.3.	Appréciation des services de l'eau potable.....	50
II.2.4.	Raisons de non-satisfaction des populations	51
II.2.5.	Principales attentes en matière de service de l'eau potable	51
III.3.	SECTEUR DE LA SANTÉ	52
II.3.1.	Disponibilité et utilisation des services de santé	52
II.3.2.	Coût et qualité des services sanitaires	55
II.3.3.	Appréciation des services de santé.....	56
II.3.4.	Raisons de non-satisfaction des populations	57
II.3.5.	Principales attentes en matière de service de santé.....	57
III.4.	SECTEUR DE L'ÉDUCATION.....	58
II.4.1.	Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle.....	58
II.4.2.	Coût et qualité des services de l'éducation par cycle	60
II.4.3.	Appréciation des services de l'éducation par cycle	60
II.4.4.	Raisons de non-satisfaction des populations par cycle	61
II.4.5.	Principales attentes des populations en matière d'éducation	62
III.5.	SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE	64
II.5.1.	Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale	64
II.5.2.	Raisons de non-satisfaction des populations	66
II.5.3.	Principales attentes en matière de services dans l'institution communale	67
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS		68
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MOUANKO		70
ANNEXES		76
Annexe 1 : Liste des enquêteurs et superviseur sélectionnés pour la commune de Mouanko		77
Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête		78
Annexe 3 : Rapport de l'atelier de restitution.....		86
Annexe 4 : Arrêté communal mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune		87

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APEE : Association des Parents d'Élèves et Enseignants

CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique

CMA : Centre Médical d'Arrondissement

COSA : Comité de Santé

DAADER : Délégation d'Arrondissement de l'Agriculture et du Développement Rural

ECAM : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages

GIC : Groupement d'Initiative Commune

INS : Institut National de la Statistique

IPD-AC : Institut Panafricain pour le Développement Afrique-Centrale

MINEDUB : Ministère de l'Éducation de Base

MINEFOP : Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle

MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires

MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune

OSC : Organisation de la Société Civile

PAARDIC: Programme d'Appui aux Actions Rurales de Développement Industriel et Commercial

PCD : Plan Communal de Développement

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PNDP : Programme National de Développement Participatif

ZD : Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1: Réseau routier de la commune	25
Tableau 2: Réseau hydraulique de la commune de Mouanko.....	28
Tableau 3: infrastructures sanitaires de la commune de Mouanko.	29
Tableau 4: Infrastructures scolaires du secteur de l'Education de base	30
Tableau 5: infrastructures scolaires du secteur de l'enseignement secondaire, technique et formation pratique professionnel.....	30
Tableau 6 : Tableau Forces et faiblesses de la commune	31
Tableau 7:opportunités et contraintes de la commune	32
Tableau 8: potentialités, ressources et contraintes de la commune	33
Tableau 9 : Caractéristiques des répondants	45
Tableau 10 : Caractéristique des chefs de ménages	46
Tableau 11 : Système d'approvisionnement en eau	47
Tableau 12 : Principale source d'approvisionnement en eau	47
Tableau 13 : Qualité de l'eau	48
Tableau 14 : Temps moyen mis pour accéder à la principale source publique en eau.....	48
Tableau 15 : Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source	49
Tableau 16 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau.....	49
Tableau 17 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau	50
Tableau 18 : Appréciation des montants payés pour l'approvisionnement en eau	50
Tableau 19 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable	50
Tableau 20 : Raisons de l'insatisfaction des populations en matière d'approvisionnement en eau	51
Tableau 21 : Attentes des ménages en matière de service de l'eau potable	51
Tableau 22 : Formation sanitaire la plus proche du ménage et temps moyen pour l'atteindre	53
Tableau 23 : Répartition des ménages par préférence de recours aux soins	54
Tableau 24: Identification des responsables de formations sanitaires.....	54
Tableau 25 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées	55
Tableau 26 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire.....	56
Tableau 27 : Appréciation de l'accueil au sein des centres de santé.....	56
Tableau 28 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction	57
Tableau 29 : Attentes en service de santé	57
Tableau 30 : Répartition des distances parcourues par des enfants issus des ménages par cycle	58
Tableau 31 : Caractéristiques de l'établissement.....	59
Tableau 32 : Nombre d'élèves et appréciation de la présence des enseignants	59
Tableau 33 : Appréciation du montant payé	60
Tableau 34 : État des salles de classe et structures ayant réfectionné la salle	60
Tableau 35 : Satisfaction des services de l'éducation.....	61
Tableau 36 : Attentes pour les services de l'éducation.....	62
Tableau 37 : Obtention d'un service à la commune	64
Tableau 38 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune	65
Tableau 39 : Informations sur les actions de la commune / Implication des ménages.....	66
Tableau 40 : Insatisfaction vis-à-vis des services fournis par la Commune.....	66
Tableau 41 : Attentes des ménages	67
Tableau 42 : Synthèse des problèmes par secteur	71
Tableau 43 : Plan d'actions	72
Tableau 44: Programme de dissémination et de présentation du plan d'actions	75

LISTE DES FIGURES ET CARTES

Figure 1 : Localisation de la Commune de Mouanko.....	26
Figure 2 : Carte de la Commune de Mouanko.....	26

PREFACE

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) se présente comme une action des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à (i) apprécier l'action publique ou à amener les acteurs publics à rendre compte aux populations ; (ii) apprécier la pertinence des projets/Programmes ainsi que les moyens qui y sont affectés ; (iii) réorienter les axes de développement en fonction de nouveaux besoins identifiés ; (iv) compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire) et (v) pourrait être un outil d'aide à la décision.

Les résultats de l'enquête contenus dans le présent rapport permettront d'avoir un aperçu du niveau de satisfaction ou de non-satisfaction d'un échantillon représentatif de 320 ménages de la Commune de Mouanko, tirés aléatoirement du fichier EC-ECAM4 par l'Institut National de la Statistique (INS) dans les secteurs de l'eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux.

Les analyses des données obtenues pour les secteurs suscités ainsi que la synthèse des résultats, montrent que des efforts restent à faire pour améliorer le niveau de perception, par les populations des actions entreprises par les services publics.

La vision que j'ai de la commune de Mouanko, est qu'au fil du temps le plan d'action arrêté au terme de cet exercice et reposant sur les attentes exprimées par les populations soit effectivement mis en œuvre au plaisir des populations de cette belle localité.



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Pour permettre à la population d'apprécier les actions de l'État au sein des communes, le PNDP, outil mis en place par le Gouvernement en 2004 pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de la décentralisation, s'est donné de mener une enquête de perception des services fournis par l'État dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique. L'objectif étant de capter auprès des populations, leurs perceptions de la satisfaction de l'offre des services publics dans les secteurs ciblés, notamment l'eau potable, l'éducation, la santé et le service communal.

En effet, au cours de la deuxième phase de ce programme et ce, dans le cadre de sa mission, le PNDP a expérimenté dans 10 communes pilotes (01 commune dans chaque région du Cameroun) le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Celui-ci s'est basé d'une part sur l'opération d'enquête auprès des ménages pour capter la perception des populations sur l'offre de services publics dans les secteurs de l'eau potable, de la santé, de l'éducation et du service communal ; et d'autre part sur la dissémination de résultats afin d'opérer des changements significatifs relatifs à la qualité des services communaux.

Tenant compte des leçons tirées de cette expérience pilote, le PNDP a jugé utile de l'étendre progressivement à toutes les communes. Aussi, il a été retenu, dans la phase III du programme, de réaliser dans 160 communes une enquête auprès des ménages pour permettre aux populations de porter une appréciation sur l'offre des services publics.

Pour la fiabilité des résultats de l'enquête inscrite dans cette perspective, le PNDP s'est appuyé fortement sur l'expertise technique de l'INS qui a planifié le sondage, selon les bases et la méthodologie scientifiques, et aussi réalisé le traitement des données collectées sur le terrain.

Dans sa phase opérationnelle, l'enquête commandée par le PNDP dans la commune de Mouanko a été menée par l'IPD-AC. Cette dernière fait partie des 15 communes retenues dans le Littoral et pour lesquelles les résultats issus de l'enquête seront destinés à être capitalisés pour améliorer l'action publique en vue d'une meilleure perception de celle-ci par les populations.

De l'analyse des données collectées sur le terrain, il en ressort que :

- pour ce qui concerne le secteur de l'eau potable, la plupart des ménages ne sont pas satisfaits du système d'approvisionnement en eau (69,9 %). Ils estiment notamment que l'eau est de mauvaise qualité, les points d'eau sont insuffisants et même, ceux qui existent sont éloignés ;

- dans le secteur de la santé, le niveau de non-satisfaction est de 30,1% et s'explique par l'éloignement des formations sanitaires, la mauvaise qualité des services offerts, les manquements liés au personnel et l'insuffisance de médicaments dans les formations existantes ;
- concernant le secteur de l'éducation, les proportions des ménages non satisfaits des services d'éducation seraient de 9,0% pour le cycle maternel, 23,8% pour le cycle primaire, et 5,1% pour le cycle secondaire;
- s'agissant des services communaux, la proportion des ménages insatisfaits est de 78,9%.

En définitive, pour améliorer la perception de l'action publique dans la commune de Mouanko, l'institution communale devra mettre sur pied un dispositif de maintenance et de gestion des infrastructures existantes et impliquer davantage les populations dans les prises de décision.

ABSTRACT

To enable the population to appreciate the actions of the State within the municipality, the PNDP, a tool set up by the Government in 2004 to improve the living conditions of the populations in rural areas and to impulse the process of the decentralization, had decided to carry out a survey of perception of the services provided by the State within the Citizen Control of the Public Action. The objective is to collect from the populations, their perceptions of the satisfaction of the supply of public services in the targeted sectors, in particular the potable water, the education, the health and the municipal service.

Indeed, during the second phase of this program, as part of its mission, the PNDP has experimented in 10 pilot municipalities (01 in each region of Cameroon) a citizen control mechanism of public action.

This one was based on the one hand on the operation of household survey to collect the perception of the populations on the supply of public services in the sectors of the potable water, the health, the education and the service of the municipality; and on the dissemination of results in order to make significant changes to the quality of municipal services.

Taking into account the lessons learned from this pilot experience, the PNDP considered it useful to extend it gradually to all municipalities. Also, in phase III of the program, it was decided to carry out a household survey in 160 municipalities to enable the population to assess the supply of public services.

For the reliability of the results of this survey, the PNDP relied heavily on the technical expertise of the INS which planned the survey, according to the bases and the scientific methodology, and also carried out the processing of data collected in the field. In its operational phase, the survey commissioned by the PNDP in the Mouanko Council was conducted by the IPD-AC. The Mouanko council is one of the 15 Municipalities retained in the Littoral Region and for which the results resulting from the investigation are intended to be capitalized to improve the public action for the benefit of the populations.

From the analysis of the data collected in the field, it follows that:

- For the Potable water sector, most households are not satisfied with the water supply system (69.9%). In particular, they consider that the water is of poor quality, the water points are insufficient and even those which exist are far away;
- In the health sector, the level of non-satisfaction is 30.1% and can be explained by the

remoteness of health facilities, the poor quality of services offered, staff shortcomings and the lack of medicines in existing health facilities;

- Regarding the education sector, the proportions of households not satisfied with education services would be 9.0% for the nursery cycle, 23.8% for the primary cycle, and 5.1% for the secondary;
- For municipal services, the proportion of households dissatisfied is 78.9%.

Finally, to improve the perception of public action in the municipality of Mouanko, the municipal institution will set up a maintenance and management of existing infrastructure and involve more people in decision-making.

INTRODUCTION

Promouvoir le bien-être des populations fait partie de l'une des plus grandes missions de l'État dans un pays. Ainsi, dans un environnement global marqué par les crises économiques, sociales et environnementales, et sous la pression des partenaires au développement, plusieurs de gouvernements africains dont le Cameroun, ont opté pour la décentralisation comme mode de gestion de l'État. En effet, non seulement la décentralisation contribue à une meilleure efficacité de l'action publique, mais aussi elle renforce le développement local et améliore l'équité à travers une meilleure répartition des ressources.

Le concept de développement local peut donc être compris comme un processus de création (production), de rétention (appropriation), et de redistribution (partage équitable) des richesses sur le territoire. Il est né de la prise de conscience de ce que les politiques d'aménagement du territoire dont le but est de corriger les grands déséquilibres géographiques et socioéconomiques doit s'appuyer sur une organisation des volontés locales pour être efficace.

Un environnement juridique approprié étant indispensable pour la mise en place de la décentralisation, le gouvernement camerounais s'est doté d'un ensemble de lois, de décrets et d'outils pour l'encadrer. C'est ainsi que, le PNDP a été mis en place par l'État comme outil permettant d'accélérer la mise en œuvre du processus de décentralisation et promouvoir le bien-être des populations.

Pour mesurer l'action de l'État dans les communes, le PNDP s'est engagé à conduire un processus de Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans 160 communes. L'objectif étant de consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans ses réalisations, mais aussi dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal. Plus spécifiquement, il est question de réaliser une enquête de perception des populations sur la qualité des services de l'État dans les secteurs de l'eau potable, de la santé et de l'éducation ; ainsi que sur la fourniture de services par la commune.

Pour mener à bien cette action dans la commune de Mouanko, l'expertise de l'Institut Panafricain pour le Développement a été sollicitée par le PNDP. Au sein de la commune de Mouanko, l'enquête a été menée dans 16 zones de dénombrement dans lesquelles au total, 320 ménages ont été échantillonnés. La collecte de données a été faite auprès des ménages échantillonnés et les résultats sont consignés dans le présent document.

Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

- Chapitre I : Cadre législatif et réglementaire en matière de décentralisation et développement local au Cameroun
- Chapitre II : Synthèse méthodologique de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune de Mouanko
- Chapitre III : Principaux résultats et améliorations suggérées
- Chapitre IV : Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Mouanko

**CHAPITRE I : CADRE LEGISLATIF ET
REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE
DECENTRALISATION ET DE DEVELOPPEMENT
LOCAL AU CAMEROUN**

Le cadre législatif et réglementaire de la décentralisation et du développement local au Cameroun se scrute à travers un ordonnancement des textes juridiques, partant de la Constitution jusqu'au décret en passant par les lois ainsi que de la disposition des institutions en charge du développement local. Pour présentation expressive de ce chapitre, il semble méthodologiquement contraignant, de mettre en exergue d'une part les lois et règlements de la République en la matière (I-1) et d'autre part, les mécanismes de promotion de développement local tant au niveau national que local (I-2).

I.1. CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE LA DÉCENTRALISATION

Pour que la décentralisation puisse prendre corps dans un État, il faut absolument le meubler d'un environnement juridique approprié. C'est ce que le gouvernement camerounais s'est attelé à faire dans son ressort territorial. Il s'agira ici de présenter de façon ordonnancée les bases constitutionnelles, juridiques et réglementaires de la décentralisation au Cameroun.

I.1.1. Les bases constitutionnelles de la décentralisation au Cameroun

La loi N°96/06 du 18 Janvier 1996 portant modification de la constitution de 1972 a fait de la décentralisation la pierre angulaire non seulement de l'expression de l'Etat de droit au Cameroun, mais également de la promotion du développement local. L'alinéa 2 de l'article premier du titre premier, « *De l'Etat Et de La Souveraineté* » conditionne la forme de l'Etat à l'instauration de la pratique de la décentralisation comme modèle de gouvernance. On peut y lire « la République du Cameroun est un Etat unitaire décentralisé ». Le titre X, *Des Collectivités Locales* consacre huit (08) articles (de l'article 55 à l'article 62) pour encadrer la pratique de la décentralisation. Il se manifeste là, de la part du constituant camerounais, une réelle volonté de faire des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) des acteurs à part entière de la construction et de la consolidation des idéaux de paix, de l'intégration nationale, de promotion de la démocratie et du développement local. On peut y lire en l'article 55, alinéa 2 « les Collectivités Territoriales Décentralisées sont des personnes morales de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Elles s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi. Les conseils des collectivités territoriales décentralisées ont pour missions de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif des collectivités ». Ceci illustre à suffisance que la décentralisation camerounaise a en amont une base constitutionnelle conséquente. Qu'en est-il de la loi.

I.1.2. Les lois comme fondement de la décentralisation au Cameroun

La constitution dans son titre XII, *Des Dispositions Transitoires et Finales* annonce la mise en place progressive des institutions constitutionnellement établies. C'est dans ce sillage que le législateur camerounais, va se pencher dans l'opérationnalisation de la décentralisation. Les lois dites de la décentralisation du 22 juillet 2004, consacrent ainsi la pratique de cette forme nouvelle de gouvernance. La loi N°2004/017 d'Orientation de la Décentralisation vient fixer les règles générales applicables en matière de la décentralisation territoriale, tel que le chapitre premier du titre premier l'énonce. Dans l'ensemble on y trouve la définition d'un cadre d'action, la description des acteurs et leurs missions. La loi N°2004/018 portant sur les Communes et celle N°2004/019 portant sur les Régions ont apporté une plus-value significative dans la définition des missions des acteurs ainsi que dans les mécanismes d'actions de ces derniers.

Si les lois donnent fondamentalement une base à la décentralisation au Cameroun, la réglementation participe également à la concrétisation de la pratique de la décentralisation et par conséquent constitue un fondement non négligeable de celle-ci.

I.1.3. Les fondements règlementaires de la décentralisation au Cameroun

On y retrouve une kyrielle de mécanismes d'actions, dont les plus fréquents se recrutent dans les décrets, les arrêtés et les ordonnances. En général, ces instruments participent de la rationalisation du fonctionnement des acteurs interpellés de près ou de loin, par la décentralisation. On peut y observer : les orientations dans le transfert des compétences, dans la gestion des ressources communales et dans la gestion des relations. En somme, on assiste à un ensemble de mécanismes portés par le pouvoir exécutif, dans le souci d'harmoniser un environnement de plus en plus concurrentiel, afin de rester cohérent avec les engagements de l'Etat vis-à-vis de lui-même et des autres acteurs tant nationaux qu'internationaux.

I.2. PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Dans cette rubrique, nous présenterons le concept du développement local, le lien entre le développement local et la décentralisation, la démarche de promotion du développement local et les outils de la promotion du développement local.

I.2.1. Concept d'économie locale

Le concept de développement local naît de la prise de conscience de ce que les politiques d'aménagement du territoire (logique d'Etat) mises en œuvre pour corriger les grands

déséquilibres géographiques et socioéconomiques (logiques du marché) ne peuvent trouver leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une organisation des volontés locales (logique de territoire).

Ce processus de développement s'articule autour de trois dimensions (l'espace, le temps, les acteurs). Il permet à la population du territoire concerné de résoudre progressivement ses problèmes et de réaliser ses ambitions dans les domaines économique, social, culturel et environnemental par la participation active, individuelle et collective de l'ensemble des citoyens.

Processus dynamique et incertain plutôt que réalité figée, le développement local est ainsi à la fois un problème de consolidation territoriale et de coordination entre les différents acteurs, qui interpelle les contextes institutionnels locaux. Par ailleurs, cette notion comporte une dimension endogène qui insiste sur la mobilisation et la valorisation productive des ressources, des énergies, des forces sur un espace (ou un « territoire ») sans que ce dernier ne désigne à priori une aire donnée, aux délimitations physiques précises, fixes et aisément repérables. Il est essentiel de souligner que ce qui peut être « local » ici est régional, voire national ailleurs.

I.2.2. Liens entre développement local et décentralisation

Selon la loi N° 2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, art. 2, al. 2, la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. La décentralisation, c'est aussi un maire élu pour exercer des compétences avec des moyens humains et financiers sur un territoire déterminé.

Entre décentralisation et développement local, il y va plus que d'un accommodement entre deux modes de gestion ; l'un, redistributif de compétences centrales vers les périphéries de l'État, l'autre, participatif à la base, des forces qui composent une communauté.

La population, et donc le citoyen, est au centre du processus de décentralisation et du développement local.

La décentralisation et le développement local sont au service de la réduction de la pauvreté doivent être le moteur d'un développement durable, avec ce que ses composantes économiques, environnementales et sociales ont d'indissociable.

La décentralisation et le développement local, comme processus de mobilisation des acteurs locaux pour la création, la distribution des richesses sur un territoire, concernent les États centraux au travers de l'élaboration de leur stratégie de réduction de la pauvreté.

Ainsi, en transférant les compétences et les ressources, la décentralisation peut promouvoir la démocratie locale et la bonne gouvernance et contribuer de manière durable au bien-être des populations locales.

Si le développement local est fondé sur la participation et le consensus, la décentralisation en revanche contient l'expression d'un droit de substitution légitime ; c'est la différence fondamentale entre la décentralisation, comme projet politique, et le développement local, comme pratique sociale.

I.2.3. Freins au développement local

De nombreux facteurs liés au partage du pouvoir peuvent empêcher la réalisation du développement local. Au nombre de ces facteurs, nous pouvons citer:

- Une coopération difficile entre l'État et les collectivités locales qui peut freiner toute dynamique d'actions communes. On peut citer, à cet effet, la lourdeur du cadre unitaire et la fragmentation territoriale qui ont tendance à induire des interventions moins complémentaires, des chevauchements de compétences et la dispersion des initiatives, ainsi qu'un cloisonnement des institutions et des budgets ;
- Une médiation difficile du gouvernement local qui ne cherche pas à coordonner les actions des différents acteurs locaux au risque de créer la communalisation, c'est-à-dire le fait de considérer la commune comme étant le but de la décentralisation et du développement local. Le rôle du gouvernement local devrait s'apparenter à celui d'un stimulateur et facilitateur du développement, qui créerait un espace de concertation où les différents acteurs locaux se retrouveraient et discuteraient de la promotion du territoire.

I.2.4. Quelques alternatives à ces Freins au développement local

Une première solution est le contrat plan qui est un cadre de collaboration contraignant entre l'État et la commune pour la poursuite des objectifs de développement. Défini par la loi N°2011/008 du 06 mai 2011 sur l'aménagement et le développement du territoire, le contrat-plan est un document négocié entre l'État d'une part, une collectivité décentralisée, un groupe de communes ou un syndicat de communes d'autre part, éventuellement assorti de contrat particulier, définissant de manière détaillée le partage solidaire des responsabilités en vue de l'exécution harmonieuse de programmes pluriannuels de développement ou des actions d'aménagement du territoire dans une ou plusieurs communes ou une région pendant une période déterminée, et dans lequel chaque partenaire s'engage sur la nature, le contenu et le financement partiel des différentes actions programmées.

D'autres solutions peuvent être envisagées parmi lesquelles, la création des sociétés d'économie mixte locale qui associeraient les collectivités locales au secteur privé ainsi que la multiplication des fora permettant la concertation et la naissance de l'ingénierie territoriale

I.2.5. Démarche de la promotion du développement local

Le développement territorial part de l'idée selon laquelle chaque territoire, chaque région a des potentialités qu'il peut valoriser grâce au projet de développement local, conçu et mis en œuvre avec et pour les populations.

Un projet de développement local ou « processus de développement territorial » vise le changement de la situation d'un territoire et de ses habitants par la valorisation des qualités (ressources, atouts, valeurs), minimisant les handicaps et le contournement des contraintes.

Il est initié et mis en œuvre par et avec, la participation de ses habitants et de leurs « institutions ». Il tente de répondre à leurs aspirations, et de valoriser leurs « richesses » collectives.

Quatre conditions doivent être vérifiées pour parler de projet de développement local :

- Un projet de développement local doit être déployé sur un territoire ;
- Sa conception doit reposer sur un consensus formulé à travers un ensemble d'avantages, d'opportunités ou d'objectifs ;
- Sa mise en œuvre doit associer les populations locales ;
- Il est conduit par des « institutions » ou des dispositifs qui sont à la dimension du territoire où il s'applique.

I.2.6. Démarche de projet du développement du territoire

La démarche du projet de développement du territoire est participative, porteuse d'une certaine vision de la citoyenneté.

Elle compte cinq étapes en interaction permanente pendant le déroulement du projet :

- Diagnostic ou état des lieux ;

Il consiste en une étude pluridisciplinaire et exhaustive des forces et des faiblesses du territoire afin de lire et de comprendre le territoire et de choisir ce qu'il faut faire pour répondre aux enjeux essentiels de celui-ci.

- Élaboration

Le diagnostic permet d'identifier certaines orientations et d'élaborer les actions à mener. Orientations et actions sont priorisées pour répondre aux enjeux du territoire. Le plan d'actions qui en découle ne peut cependant être considéré comme acquis qu'après l'obtention des

financements. Il s'agit également ici d'identifier les actions à conduire en partenariat avec les financeurs et autres partenaires au développement et de les valider ainsi par des instances extérieures.

➤ Contractualisation

Il s'agit ici d'une phase de signature de conventions avec des partenaires financiers et autres partenaires œuvrant dans le domaine du développement. C'est également la phase de contractualisation avec les divers partenaires en charge de l'exécution ;

➤ Conduite

Il est possible au cours de l'exécution du projet, d'identifier de nouvelles initiatives non initialement prévues, et susceptibles d'enrichir le projet.

Pour suivre le déroulement du projet, il faut définir collectivement les indicateurs de suivi qui aident au pilotage de ses actions. Il est clair que pour accorder des chances de réussite au projet, des études de rentabilités sont nécessaires.

➤ Évaluation

Il s'agit ici d'un arrêt afin de porter un jugement sur la façon dont le projet est réalisé. Des critères, définis collectivement, permettent de contribuer à cette appréciation du point de vue de l'impact, de la pertinence, de l'efficacité, de la cohérence interne ou externe, de l'efficience et de la qualité. L'évaluation est réalisée en interne par les acteurs du territoire, avec éventuellement un appui externe (regard extérieur).

I.3. BRÈVE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Dans cette partie, nous présenterons la commune de Mouanko notamment sa localisation, son milieu biophysique, son milieu humain et son milieu socioéconomique.

I.3.1. Localisation de la Commune

La Commune de MOUANKO est située dans la Région du Littoral et plus précisément dans le Département de la Sanaga Maritime. Créée en 1977, elle couvre une superficie de 1378 Km² et se situe entre 9°35' à 9°40' et 10°5' de longitude Est et 3°15' à 3°45' de latitude Nord.

Elle est limitée :

- au Nord par l'Arrondissement de Dizangue

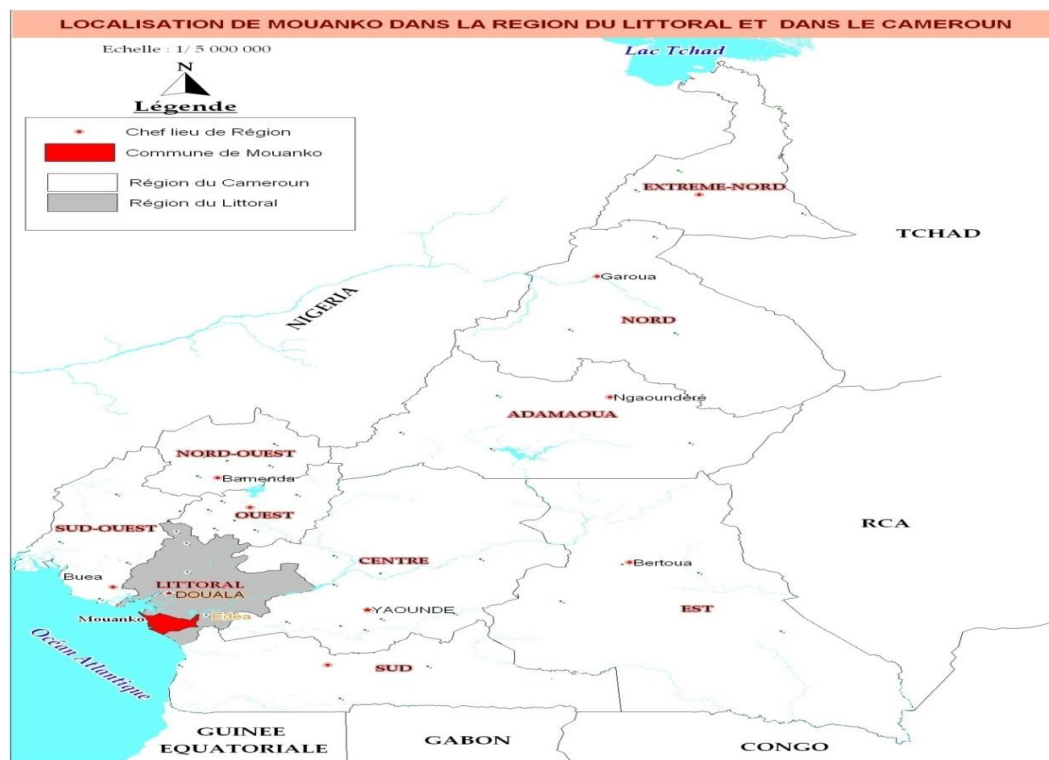
- au Nord-Ouest par l'Arrondissement de Douala 6^{ème} (Manoka) ;
- au Nord-Est, à l'Est et au Sud-Est par celui d'Edéa ;
- à l'Ouest et au Sud par le Département du Wouri ;
- au Sud-Ouest par l'Océan atlantique
- La commune est reliée à d'autres villes par un réseau routier dont l'état est variable comme il ressort du tableau suivant :

Tableau 1: Réseau routier de la commune

Axes routiers	Distance	Observation (Etat)
Routes en terre classées		
Dizangué-Mouanko	54 kms	Axe régulièrement entretenu dans ses parties que couvre la société SOCAPALM
Mouanko-Yoyo	22 kms	Axes pistes rurales abandonnés et non entretenus
Edéa-Pongo-Songo	35 kms	
Dizangué-Mariemberg	25 kms	
Routes en terre non classées		
Mouanko-Malimba	13 kms	Axes pistes rurales abandonnés et non entretenus
Mouanko-Elogotot	08 kms	
Mariemberg-Mbanga	05 kms	
Autres axes nécessitant le désenclavement		
Edéa- Mouanko-Yoyo	80 kms environ	Axe régulièrement entretenu dans ses parties que couvre la société SOCAPALM
Edéa-Yavi	40 kms environ	Axes pistes rurales abandonnés et non entretenus
Yavi Via Pongo-Songo-Yoyo-Souellaba	15 kms environ	
Mouanko-Elogzogwout	10 kms environ	
Epollo-Mariemberg	15 kms environ	

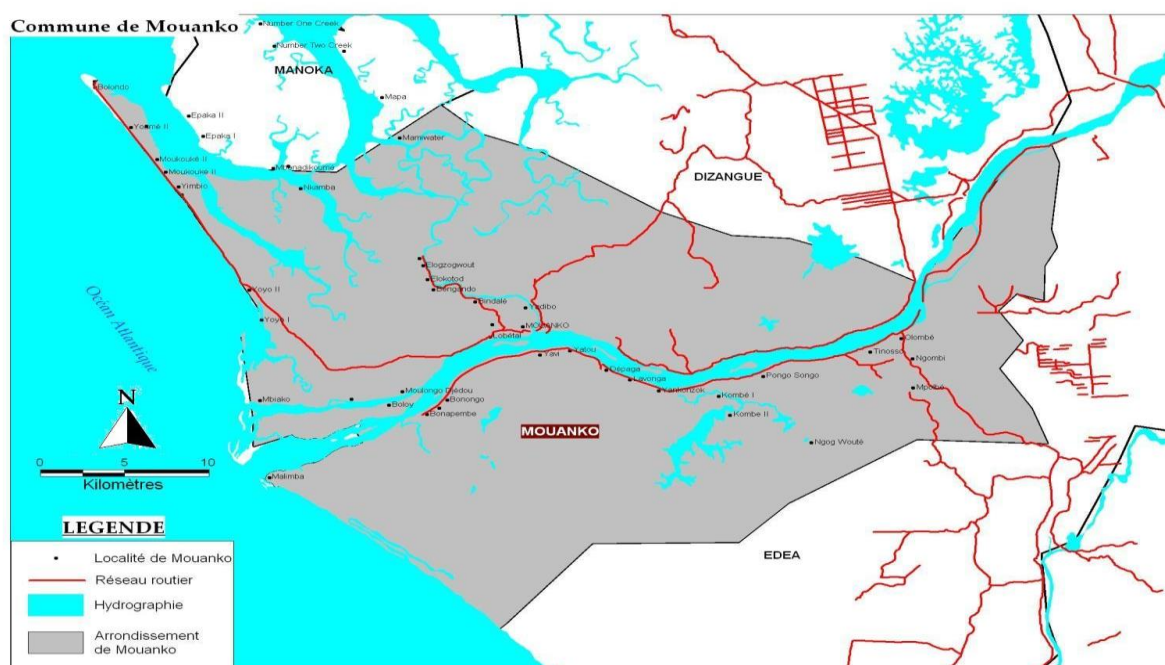
Source : Données du DEUC et du DPNV, Juillet-septembre 2011

Figure 1 : Localisation de la Commune de Mouanko



Source : PCD données du DEUC, juillet 2011

Figure 2 : Carte de la Commune de Mouanko



Source : PCD de Mouanko, 2012

I.3.2. Milieu biophysique

I.3.2.1. Climat

Le climat de type équatorial à 04 saisons (une grande saison sèche : de mi-novembre à mi-avril ; une petite saison des pluies : demi –avril à mi-juin ; une petite saison sèche : de mi- juin à mi-août et une grande saison de pluie : de mi-août à mi-novembre).

I.3.2.2. Sol

Les sols sont en générale de type ferralitique, hydro morphes, sablonneux, de couleurs allant de brun rouge au noir. Relief

I.3.2.3. Hydrographie

L'hydrographie est constituée du cours d'eau de la Sanaga et d'un bras de mer (océan atlantique).

I.3.2.4. Végétation

La végétation est diversifiée et comprend de nombreuses espèces d'arbres et d'herbes.

Les principales essences exploitables existantes sont : le moabi, l'iroko, le fraquet, le bibolo, le bubinga, le beté et certains produits non ligneux utilisés en artisanat (le rotin, le raphia et ses dérivés, le bambou de chine et certaines lianes. Le reste de la végétation autour des maisons est faite de plantations et des champs vivriers, les jachères et les arbres fruitiers.

I.3.2.5. Faune

La faune est aussi variée et est composée d'espèces animales sauvages et domestiques.

Les espèces sauvages les plus fréquents sont notamment : les rats, écureuils, singes, lièvres, porc-épic, antilopes, aulacodes, les serpents de plusieurs types (vipères, mamba vert, boa, couleuvre), etc. certains oiseaux (oiseau gendarme, colibri, épervier, perdrix, calao, pélican, touraco, martin pêcheur, toucan, corbeau, etc.)

Les espèces domestiques sont entre autres : le chien, le mouton, la chèvre, le porc, la volaille, etc.)

I.3.3. Milieu humain

I.3.3.1. Principales ethnies

La commune de Mouanko est habitée depuis les temps anciens grâce aux flux migratoires de diverses ethnies. Les principales ethnies autochtones habitant la commune de Mouanko sont :

- Les **Malimba**,

- Les **Yakalak**,
- Et les Pongo-Songo.
- A ce socle des ethnies autochtones habitant la commune, s'ajoutent les allogènes venant d'autres ethnies (Bassa, Ewondo, Yambassa, Bakwéri, Mousgoum ...)
- Les **étrangers** sont principalement les nigériens dont le nombre est estimé à environ 3000 âmes.

I.3.3.2. Religion

Dans le domaine religieux, le paysage socio culturel de MOUANKO est composé de plusieurs religions et tendances religieuses. Sont présents :

- une multitude des églises dites de réveil notamment sur la bande côtière (Malbengue, Yoyo I et II, Bolondo, Souellaba.),
- L'islam notamment à Yoyo,
- Les Eglises dites instituées,
- Le catholicisme, l'Eglise Presbytérienne Camerounaise et l'Eglise Baptiste.

I.3.4. Les principaux services de l'espace communal

I.3.4.1. Le secteur de l'hydraulique

Le réseau hydraulique de la commune, qui peut avoir changé dans l'intervalle se présentait comme suit en septembre 2011.

Tableau 2: Réseau hydraulique de la commune de Mouanko.

Réseau hydraulique		
Forage	Elogotot	
Forage	Yoyo	
Forage	Mbiako	
Forage	Moulongo	
Forage	Abée	partenariat Mouanko-Alucam
Forage	Lycée de Mouanko	Manuel
Forage	Marché Epollo (Abée)	
Forage	Yadibo	
Forage	Mission Catholique Yadibo I	
Forage	SAR/SM Mouanko ville	
Borne fontaine	Mouanko ville	
Borne fontaine	Lobethal	
Borne fontaine	Eglise Evangélique du Cameroon/Lobethal	
Borne fontaine	Stade /Lobethal	
Borne fontaine	Stade /Lobethal	

Réseau hydraulique		
Borne fontaine	Chefferie Lobethal	Non fonctionnel
Borne fontaine	Mouanko ville	Non fonctionnel
Puits	Yadibo II	Non fonctionnel
Puits	Yadibo II	Non fonctionnel
Puits et Château d'eau	Yadibo (Résidence PAMSI)	
Puits et Château d'eau	Yadibo (Résidence PAMSI)	
Puits et Château d'eau	Yadibo (Résidence PAMSI)	
Château d'eau	Carrefour Lobethal	
Château d'eau	Mouanko ville	

Source : données du DEUC et du DPNV, juillet-septembre 2011

A ce réseau hydraulique construit, il faut y ajouter le réseau hydraulique naturel composé des rivières, des lacs et du fleuve Sanaga.

1.3.4.2. Le secteur de la santé

En septembre 2011 le diagnostic relevait que la santé publique dans la Commune de Mouanko était une préoccupation majeure à cause notamment d'une couverture sanitaire encore très faible, d'un déficit de personnel médical qualifié et d'un plateau technique embryonnaire.

Tableau 3: infrastructures sanitaires de la commune de Mouanko.

Etablissement sanitaire	localité	Observations
Centre médical d'arrondissement	Mouanko ville	Etablissement de santé appartenant au public
Centre de santé intégré	Malimba Océan	
Centre de santé intégré	Olombé	
Centre de santé intégré	Elog Ngango	
Centre de santé intégré	Mbiako	
Centre de santé intégré	Dibongo	
Centre de santé intégré	Yatou	Etablissement de santé appartenant au privé
Centre de santé	YoyoII	
Centre de santé	Youmé II	Centre de santé privé confessionnel
Centre de santé	Marienberg	
Centre de santé	Lobethal	

Source : données du DEUC et du DPNV, juillet-septembre 2011

I.3.4.3. Le secteur de l'éducation

En septembre 2011 le diagnostic relevait le fait que santé publique dans la Commune de Mouanko était une préoccupation majeure à cause notamment d'une couverture sanitaire encore très faible, En septembre 2011, 12 écoles primaires publiques et 02 écoles confessionnelles assuraient l'éducation de base dans la Commune de Mouanko. Le tableau suivant en donne la répartition sur le territoire communal.

Tableau 4: Infrastructures scolaires du secteur de l'Éducation de base

Etablissement scolaire	Localité
Ecoles primaires publiques	
Ecole Primaire	Maldjedou
Ecole Primaire	Youmé II
Ecole Primaire	Bolondo
Ecole Primaire	Yatou
Ecole Primaire	Dibongo
Ecole Primaire	Pongo-Songo
Ecole Primaire	Nseppe
Ecole Primaire	Elog-Otot
Ecole Primaire Bilingue	Yoyo 1
Ecole Primaire Bilingue	Yoyo 2
Ecole Primaire Bilingue	Mbiako
Ecole Primaire	Mouanko
Ecoles confessionnelles	
EP CEBEC	Lobethal
Ecole Catholique	Mariemberg

Source : données du DEUC et du DPNV, juillet-septembre 2011

Tableau 5: infrastructures scolaires du secteur de l'enseignement secondaire, technique et formation pratique professionnel.

Etablissement scolaire	localité	Observation
Lycée	Mouanko	Insuffisance d'établissement secondaire, technique et professionnel d'enseignants et d'équipements, abandon des classes par les élèves pour récolte des palourdes, longues distances à parcourir par les élèves.
SAR/SM		
CETIC		

Source : données du DEUC et du DPNV, juillet-septembre 2011

I.3.4.4. Le secteur des services communaux

Le diagnostic établi en septembre 2011 avait relevé les forces et les faiblesses au niveau des relations humaines et de la gestion des relations dans la commune.

Tableau 6 : Tableau Forces et faiblesses de la commune

Domaine	Forces	Faiblesses
Ressources Humaines	-Jeunesse du personnel de l'exécutif communal ; -présence au sein du Conseil municipal de personnes avec un background avéré ; -présence d'un chef de l'exécutif communal et d'un Secrétaire général diplômé du cycle I et II du CEFAM; -parité genre respecté au sein du personnel de l'exécutif communal	-Absence de référence au code de travail en vigueur ; -insuffisance d'un personnel qualifié -mauvaise gestion des compétences du personnel ; -sous-effectif du personnel de l'exécutif communal ; -absence d'informations complètes sur les conseillers municipaux ; -absence d'une planification des ressources humaines; -faible niveau de formation sur la gestion communale ; -absence d'organisation de l'exécutif communal; -rémunération du personnel de l'exécutif communal peu compatible avec les niveaux d'étude et de formation ; -faible intérêt et implication des conseillers municipaux à la gestion de la Commune ; -sous représentativité des couches de populations majoritaires au conseil municipal (Femmes, jeunes) ; -non représentativité des allogènes au sein du Conseil municipal ; -déficit de collaboration entre l'exécutif communal et le service de la comptabilité matières ; -existence de postes de responsabilité vacants; organigramme de la Commune peu fonctionnel ; - absence des stages de formation et de perfectionnement du personnel
Gestion des relations	-Existence des textes organiques et réglementaires : -organigramme de la Commune ; -loi n° 2004/017 et 2004/018 fixant les règles applicables à la décentralisation et aux Communes de 2004 ; -code du travail ; -Existence des documents du programme économique : -Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE); -Programme National de Gouvernance (PNG) ; -code des marchés publics ; -guide de planification locale et communale ;	-Non application des textes organiques et réglementaires : -absence de Maire titulaire (1er Adjoint faisant office) ; -existence des postes vacants ; -nombre réduit des conseillers ; -irrégularité des tenues des sessions des commissions du conseil communal ; -organigramme de l'exécutif communal peu fonctionnel ; -Ignorance des documents de référence élaborés par le gouvernement : -Mesures gouvernementales contenus dans ces documents non entièrement appliquées ; -absence d'informations et de communication sur ces documents ;

Rapport d'étude : Mécanisme de CCAP dans la commune de Mouanko

Domaine	Forces	Faiblesses
	-bonne évolution des négociations avec le FEICOM pour la construction de l'hôtel de ville ; -sérénité dans les rapports avec les sectoriels et les chefs traditionnels	-faible sollicitation des services techniques par la Commune ; -absence d'un cadre de travail et de concertation permanente avec les opérateurs économiques, les corps de métiers et les couches vulnérables ; -absence de partenariat responsable entre la Commune et les partenaires au développement local) ; -absence d'un cadre de travail et de concertation permanente avec les chefs traditionnels ; -pas d'accord de jumelage, de partenariat ou de convention avec une autre commune ; -faible implication des élites aux affaires de la commune

Sources : Données du DIC juillet 2011, MOUANKO.

Le DIC de 2011, il a été également mis en exergue d'énormes potentialités et les contraintes de la commune retracées dans le tableau suivant :

Tableau 7: opportunités et contraintes de la commune

Domaine	Opportunités	Contraintes
Ressources humaines	- Bonne connaissance des réalités locales; -bonne collaboration du personnel avec la hiérarchie ; -dévouement du personnel au travail ; -conscience professionnelle du personnel ; -présence d'un exécutif communal et d'un Secrétaire général formé au CEFAM	- Faible disponibilité et motivation du personnel communal -difficulté des membres du Conseil municipal à résider à l'intérieur de l'espace communal ; -faible implication et rendement du personnel ; -difficulté d'accès aux formations, ou au recyclage ; - faible qualification du personnel communal ; -difficulté de gestion du personnel ; -ignorance des procédures administratives de gestion des personnels
Gestion des relations	-Proximité de grandes agglomérations (Edéa, Douala) ; - mauvaise gouvernance locale ; -mauvais état de la voirie municipale	-absence de jumelage avec d'autres communes ; -déficit d'informations et de communication -difficultés d'accès à l'information et à la communication ; -inexistence de partenariat formel avec les différents acteurs de développement -vie associative embryonnaire

Sources : Données du DIC juillet 2011, MOUANKO.

I.3.5. Milieu économique

Dans le domaine économique et social la commune de Mouanko regorge de potentialités et des ressources qui sont présentées dans le tableau ci-dessous

Tableau 8: potentialités, ressources et contraintes de la commune

Secteurs	Potentialités	Ressources	Contraintes
transport	Proximité avec les villes de Douala et d'Edéa ; -routes en terre quasi praticables en saison des pluies	-Marchés d'approvisionnement et d'écoulement des produits agricoles et maritimes.	Enclavement de la zone ; -absence d'infrastructures de stockage et de conservation des produits de pêche
Tourisme et Loisirs	-Proximité à la mer présence permanente de nombreux cours d'eau	-Disponibilité des produits maritimes et des sites touristiques (lac Tisongo Marienberg etc)	-Possibilité de développer l'écotourisme et le tourisme rural. -absence d'infrastructures de loisirs (salles de cinéma, vidéo club)
Agriculture et Développement Rural	-Conditions agro-écologiques favorables à la pratique de nombreuses spéculations agropastorales	-Terres arables, et hydromorphes, -pluviométrie élevée, - couvert végétal important ;	-exploitation archaïque et anarchique des terres ; - l'exode rural des jeunes ; -faible encadrement des producteurs ; -absence de techniques culturales modernes et d'un système de gestion durable des ressources foncières et forestières
Élevage, Pêches et Industries Animales	-Possibilité de développer la pêche industrielle, semi industrielle et la pisciculture ; -Conditions favorables de développement de l'élevage des espèces non conventionnelles et de préservation de l'écosystème	-Disponibilité des produits maritimes ; - disponibilité des espèces fauniques à apprivoiser et à élever. -existence d'une ferme de 500 poulets à Ndogmongo	-absence d'un système de gestion durable des ressources maritimes ; -techniques de pêche traditionnelle ; -absence d'établissements financiers au sein de la Commune ; -absence d'élevage à grande échelle
Environnement et Protection de la Nature et Développement Durable	Produits forestiers non ligneux et de la mangrove	-Disponibilité des espèces émergents et des essences forestières rares.	-absence de structuration et de formation des producteurs des espèces émergents et des essences forestières rares -exploitation abusive de la mangrove
Culture	Zone de rencontre et d'échange de culture	-Population nombreuse et diversifiée ; -main d'œuvre importante,	-quelques conflits enregistrés entre populations autochtones et certains allogènes, -leadership négatif ; -manque de dynamisme et d'initiatives concertées
Commerce	-Existence de quelques infrastructures marchandes	-Existence de quelques infrastructures marchandes	-absence des infrastructures socio-économiques notamment les marchés, les gares routières, les magasins etc.

Source : données du DPNV août-septembre 2011, MOUANKO

**CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE
L'ENQUETE SUR LE CONTRÔLE CITOYEN DE
L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE
MOUANKO**

I.1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Depuis la deuxième phase du PNDP, l'un des résultats attendus est : « le nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information ». Une phase pilote de l'opération a été conduite en 2011 et a porté sur 10 communes prises dans les 10 régions. Dans le cas de la région du Littoral, la commune de Manjo avait été retenue pour la mise en œuvre du CCAP.

La phase pilote a permis de :

- Observer un grand engouement des populations à donner leur avis sur le développement de leurs localités.
- Relever les points perfectibles, sur lesquels les sectoriels, les maires se rendent à l'évidence des améliorations à apporter dans la gestion de leurs localités.
- Relever les points d'attention pour une réussite de cette opération.

Ces points d'attention concernaient principalement les plans technique, administratif et financier.

- **Sur le plan technique** : Le caractère sensible de cette opération exige que l'échantillonnage et l'analyse des données qui en découleront soient rigoureux et obéissent à une méthodologie qui repose sur des bases scientifiques.
- **Sur le plan financier** : La coordination de l'opération, la collecte, l'analyse des données, la production des rapports, la dissémination des résultats et la conduite des changements issus de l'opération sont autant d'activités de l'opération qui induisent des coûts non négligeables toutes choses qui peuvent constituer un frein à l'appropriation de cette opération dans certaines communes.

La prise en charge de l'opération est donc une donnée à intégrer dans la réflexion visant à mettre en place de tels mécanismes, étant entendu que de prime abord, les Maires pourraient être quelque peu réfractaires à une telle évaluation.

- **Sur le plan du pilotage de l'opération** : le succès de l'opération exige un comité suffisamment indépendant pour que les résultats reflètent la perception réelle des bénéficiaires, il devrait également être suffisamment fort pour accompagner la commune dans la conduite des changements qui seront suggérés par l'évaluation. Ceci pourrait faire penser à deux scénarii extrêmes :

(i) comité externe à la commune et totalement indépendant avec un ancrage institutionnel au niveau de la tutelle des communes ou,

(ii) un comité composé de personnels et élus de la commune ayant un ancrage

institutionnel au niveau de la tutelle des communes.

Cette première expérience a permis de tirer des leçons qui ont été capitalisées pour la mise en œuvre du CCAP, dans le cadre de la troisième phase du PNDP.

Afin de disposer d'informations fiables pour cette opération, il a été retenu pour le PNDP III de réaliser une enquête dans 160 communes auprès des ménages pour capter leurs perceptions sur l'offre de service dans les secteurs de l'eau potable, de la santé, de l'éducation et du service communal.

- La conduite technique de l'opération a été confiée aux Organisations de la Société Civile (OSC) pour leur indépendance et leur connaissance du milieu.
- L'appui technique de l'INS est prépondérant tant sur la conception que sur l'opérationnalisation.

I.1.1. Définition du CCAP

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (ScoreCard) se définit comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à (i) contrôler l'action publique ou à obliger à rendre compte aux citoyens ; (ii) apprécier la pertinence des projets/programmes ainsi que des moyens qui y sont affectés; (iii) réorienter les axes de développement en fonction des nouveaux besoins identifiés et (iv) compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

I.1.2. But du CCAP

Le CCAP a pour but de :

- **Promouvoir la gouvernance** dans un contexte de crise de légitimité de l'Etat et de nombreuses insuffisances des mécanismes conventionnels ;
- **Accroître l'efficacité de l'action publique** à travers une meilleure prestation des services publics et une conception plus éclairée des politiques ;
- **Renforcer les moyens d'action** en faisant entendre la voix des citoyens vulnérables et défavorisés.

I.1.3. Axes du CCAP

- Le budget participatif ;
- L'analyse politique du budget ;
- Les audits sociaux ;
- Le suivi de la dépense ;

- L'évaluation des services fournis ;
- Les exposés médiatiques.

Bien que le CCAP puisse s'effectuer sur plusieurs axes, l'axe retenu ici est l'évaluation des services fournis.

I.1.4. Caractéristiques du CCAP

Il peut être exercé :

- Par une multiplicité d'intervenants : les citoyens, les collectivités, les médias, les OSC ;
- À divers niveaux : micro social et macro social.

Il peut porter sur une multitude des questions :

- Politiques gouvernementales, dépenses publiques, prestations services.

Il peut reposer sur diverses stratégies :

- Recherche, suivi, planification participative, dépenses et promotion des droits, éducation du public.

I.1.5. Facteurs de succès du CCAP

- Le contexte politique et culturel ;
- L'accès à l'information et le rôle des médias ;
- La capacité de la société et la synergie État/société civile : le principe de la transparence est déterminant dans la mise en œuvre de CCAP, il se traduit pour l'État par un partage de l'information

I.1.6. Modalité de mise en œuvre du CCAP retenue dans le cadre du PNDP

- Bien qu'il existe plusieurs modalités de mise en œuvre du CCAP, le PNDP a choisi d'avoir recours au « **Citizen Reporting Card** » (CRC) mieux connu sous le nom de ScoreCard et qui pourrait être traduit littéralement comme le « **Rapport d'évaluation citoyen** »
- Le CRC peut être définie comme une évaluation du degré de satisfaction que les populations éprouvent envers les services publics.

I.2. OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE DU CCAP

I.2.1. Objectifs

I.2.1.1. Objectif global

Il vise à recueillir les informations sur la satisfaction des ménages par rapport aux secteurs (i) de l'Eau potable ; (ii) de l'Éducation ; (iii) de la Santé (iv) du Service Communal et formuler des recommandations en vue de susciter des changements dans l'action publique au niveau local.

I.2.1.2. Objectifs spécifiques

- Mener une enquête d'opinion auprès des ménages ;
- Produire un rapport d'enquête ;
- Élaborer une planification stratégique pour la mise en œuvre des actions programmées ;
- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des actions programmées.

I.2.2. Méthodologie du CCAP

La méthodologie du CCAP comprend 06 étapes : l'identification de l'opération, l'échantillonnage, la réalisation de l'enquête, le traitement et l'analyse de données, la dissémination des résultats et plaidoyer, et enfin l'amélioration des services.

I.2.2.1. Identification de l'envergure de l'opération

En vue de disposer des informations dans le cadre de l'opération CCAP/SCORECARD, le PNDP III a retenu, à l'échelle nationale, la réalisation d'une enquête auprès des ménages dans 160 communes. Dans le Littoral cette opération vise à collecter les données et diffuser les résultats dans 15 communes. Alors que la conception et l'opérationnalisation du CCAP/SCORECARD se fait avec l'appui technique de l'INS (Institut National de Statistique), la conduite technique de l'opération, quant à elle, est confiée aux organisations de la société civile (OSC) en raison de leur indépendance et leur connaissance du milieu (07 communes pour PAARDIC et 08 pour l'IPD-AC). Cette connaissance du milieu repose entre autres sur l'accès aux ressources documentaires variées et sur l'expérience terrain et les compétences des ressources humaines utilisées.

I.2.2.2. L'échantillonnage

Dans l'opération CCAP, la collecte d'informations s'est appuyée sur un plan de sondage élaboré par l'INS. À cet effet, ce ne sont pas toutes les communes du territoire national qui sont l'objet de

l'enquête ni tous les ménages, mais une partie des ménages sélectionnés qui constituent des échantillons. Techniquement, le tirage de l'échantillon dans le cadre du CCAP repose sur la méthode de sondage stratifié à deux degrés.

I.2.2.3. La réalisation de l'enquête

La réalisation de l'enquête CCAP a consisté préalablement à identifier les enquêteurs, les former aux techniques d'enquête, les sélectionner et à les déployer sur le terrain sous le contrôle d'un superviseur, en vue de la collecte des données.

I.2.2.4. Traitement et analyse des données.

Le traitement des données a été effectué par l'INS tandis que l'analyse de données traitées et la rédaction du rapport sont réalisées par l'OSC.

I.2.2.5. Dissémination des résultats et plaidoyer

Les résultats de l'enquête sont à diffuser à l'endroit des autorités communales, des populations, des sectoriels, des acteurs du développement, aux partenaires financiers et autres structures concernées par la mise en œuvre des recommandations et attentes exprimées par les populations.

I.2.2.6. Amélioration des services

Les résultats de l'enquête en révélant la perception des populations sur l'offre des services publics vont susciter un réexamen de l'action publique, un changement dans la manière de concevoir, de voir et de faire les choses ; les échanges intergroupes sur l'existant et ses points faibles et sur les recommandations faites sur la base des attentes exprimées vont générer des idées nouvelles contribuant à améliorer les services publics offerts aux populations.

I.3. MÉTHODOLOGIE DE TIRAGE DE L'ÉCHANTILLON ET DE COLLECTE DE DONNÉES

Le plan de sondage (échantillonnage) de l'enquête ScoreCard a été réalisé par l'INS et l'OSC IPD-AC sélectionné pour l'étude a procédé à la collecte des données dans la commune de Mouanko.

I.3.1. Tirage de l'échantillon

Cette partie décrit les principales caractéristiques du plan de sondage, son principal objectif est de dresser la liste exhaustive des unités statistiques à enquêter et sélectionnées selon les règles de l'art.

I.3.1.1. Champ de l'enquête et population cible

Le champ de l'enquête est la commune de Mouanko et l'unité statistique est le ménage¹.

I.3.1.2. Taille de l'échantillon des ménages, nombre de ZD et nombre de ménages par ZD

La détermination de la taille de l'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (i.e. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.).

L'enquête ScoreCard a atteint un échantillon représentatif de 320 ménages dans la commune. Compte tenu des contraintes sus-évoquées, elle s'est appuyée sur les mêmes Zones de Dénombrement (ZD²) que celles sélectionnées lors de l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM4³) qui a sélectionné un maximum de 20 ZD dans chaque commune du Cameroun. EC-ECAM4 fournit en effet à ScoreCard l'avantage décisif de ne pas faire la mise à jour des ZD du RGPH3 (2005), puisqu'elle a été réalisée en 2016 par l'INS.

En conservant les 20 ZD de l'EC-ECAM4, ScoreCard a donc sélectionné 16 ménages par ZD pour atteindre les 320 ménages de chaque commune. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon des 320 ménages a été réparti proportionnellement au nombre de ménages de chaque ZD obtenu lors de l'EC-ECAM4.

I.3.1.3. Tirage de l'échantillon des ZD et des ménages

De ce qui précède, on observe que le tirage de l'échantillon des ménages à enquêter s'est fait à 2 degrés. Les zones de dénombrement ont été tirées au premier degré, et les ménages ont été sélectionnés au deuxième degré dans celles-ci.

(i) Tirage des unités primaires : les ZD

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH3) au Cameroun. L'échantillon des ZD de l'EC-ECAM4 a été reconduit pour ScoreCard. Il convient de rappeler que les ZD de l'EC-ECAM4 ont été sélectionnées dans chaque

¹Personne seule ou ensemble de personnes (ayant ou non un lien de sang ou de mariage), vivant dans une même unité d'habitation, prenant le plus souvent leur repas en commun et subvenant généralement de manière commune aux dépenses courantes. Ce groupe reconnaît généralement l'autorité d'une seule personne comme *chef de ménage* (Source : INS, *Manuel des Concepts et Définitions utilisés dans les statistiques officielles au Cameroun*, édition 2015).

² Il s'agit de la plus petite unité géographique créée lors du découpage du territoire national pendant les travaux cartographiques du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).

³ Cette enquête a été réalisée en 2016 par l'INS.

commune par la procédure de tirage systématique avec probabilités proportionnelles au nombre de ménages dans chaque ZD.

(ii) Tirage des unités secondaires : les ménages

Une fois les listes de ménages mises à jour par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque ZD pendant l'EC-ECAM4, les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement). La sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide de la procédure de sélection aléatoire systématique.

Dans la commune de Mouanko, 320 ménages ont été échantillonnés et enquêtés dans l'ensemble des 16 ZD.

I.3.2. Cartographie

La base cartographique ayant été utilisée est celle de l'INS enquête complémentaire ECAM-4.

I.3.3. Sensibilisation des ménages

La sensibilisation a débuté par un atelier de lancement officiel en date du 28 septembre 2017 dans la salle polyvalente des services du Gouverneur, présidé par son représentant. Cet atelier avait réuni toutes les parties prenantes des zones 09 et 10. À la suite de ce lancement au niveau régional, le Gouverneur avait signé une lettre circulaire à l'endroit des Préfets des Départements du Mouno et de la Sanaga-maritime. Avec l'appui des services du Préfet de la Sanaga Maritime et des communes concernées, les experts (superviseurs) de IPD-AC étaient descendus sur le terrain quelques jours avant la descente des enquêteurs pour informer et expliquer aux ménages les avantages de l'enquête en cours, ce qui a facilité la forte implication des ménages et nous a évité plus ou moins les réticences et résistances des populations enquêtées.

I.3.4. Collecte des données

I.3.4.1. Outils de collecte.

L'outil de collecte répond d'abord au souci de rassembler des informations dont le traitement approprié permettra d'atteindre les objectifs de l'enquête. Pour cette enquête, l'outil principal de collecte est le questionnaire ménage. Il est composé de cinq (5) sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'eau potable, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et la dernière sur les services communaux. Les dossiers cartographiques de l'EC-ECAM4 ont également été mis à contribution.

I.3.4.2. Collecte de données

➤ Formation et sélection des agents de collecte et des superviseurs

La formation des agents enquêteurs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (ScoreCard), s'est tenue dans la salle des actes de la Mairie de Mouanko du 04 au 06 octobre 2017.

L'objectif principal de la formation était de procéder à la sélection définitive des agents enquêteurs formés sur l'utilisation des outils de collecte de données dans le cadre de l'enquête de la perception citoyenne dénommée (ScoreCard).

Cette formation visait spécifiquement à :

- Informer les agents enquêteurs sur le champ contextuel de l'enquête ;
- Donner les outils de la collecte de données ;
- Expliquer les outils de collecte ;
- Effectuer une sélection définitive des agents enquêteurs.

➤ Déroulement de la collecte des données

La collecte a visé à obtenir des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre des services publics dans les secteurs cibles dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal.

Ainsi, pour une meilleure évaluation des actions publiques réalisées, l'enquête s'est appesantie sur la satisfaction des besoins primaires citoyens tels que :

- L'appréciation des services de l'eau potable ;
- L'appréciation des services de santé ;
- L'appréciation de l'éducation ;
- L'appréciation du service communal.

I.3.4.3. Exploitation et analyse des données

L'exploitation des données a été faite par le PNDP après un contrôle préalable réalisé au niveau des questionnaires par les cadres de la CRC- PNDP-LT puis les étapes suivantes :

- La saisie des données et l'apurement du fichier de saisie ainsi que la tabulation et la production du rapport ;
- La tabulation a été faite à l'INS. Ces indicateurs déterminés ont fait l'objet de commentaires qui ont été consignés dans un rapport ;
- L'analyse et production du rapport de l'étude.

I.3.4.4. Présentation des résultats et négociation de l'amélioration des services

La présentation des résultats et la négociation de l'amélioration des services se feront lors de la restitution du rapport de l'enquête dans la commune de Mouanko.

I.4. MÉTHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION

La méthodologie de mesure des indicateurs de perception est en relation directe avec la méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données.

I.4.1. Sur le questionnaire :

Le questionnaire est construit pour collecter les informations sur cinq rubriques à savoir :

- L'identification du répondant au questionnaire ;
- L'eau potable ;
- La santé ;
- L'éducation ;
- Le service communal.

I.4.2. Sur la mesure des indicateurs de perception

Alors que l'identification du répondant cerne son nom, sa localisation, son âge, son sexe et son statut, pour garantir la fiabilité des informations collectées (contre vérification éventuelle des informations collectées par l'enquêteur en cas de nécessité), les autres rubriques susmentionnées du questionnaire comprennent des questions fermées simples (choix d'une réponse) et des questions fermées complexes (choix entre une ou plusieurs réponses proposées). Le cumul des réponses sur une modalité de réponses proposées permet d'évaluer l'intensité de la fréquence des réponses, les tendances des opinions sur un problème, de mesurer le niveau de satisfaction vis-à-vis de l'offre de services publics et le niveau des attentes.

Les indicateurs (quantitatifs ou qualitatifs) de perception contenus dans le questionnaire sont donc mesurés par le poids de la fréquence des réponses sur une modalité. Il est utile de noter que pour minimiser les biais dans les informations recueillies dans chacune des communes, le contrôle du déroulement de l'enquête a veillé à avoir un taux de réponses d'au moins 80% (ménages répondants /ménages tirés* 100).

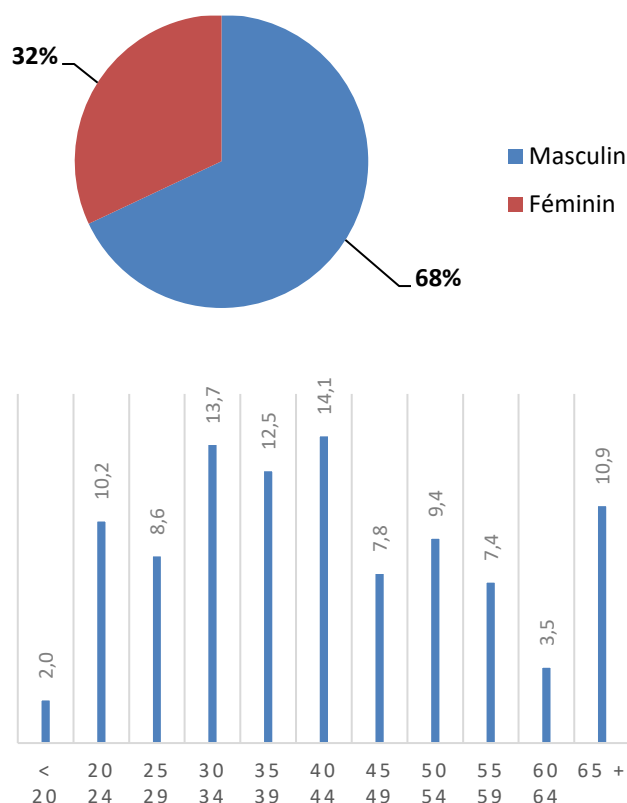
**CHAPITRE III : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET
AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES**

Dans ce chapitre, sont présentés les différents résultats obtenus après analyse des données collectées sur le terrain.

III.1. PRÉSENTATION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

Tableau 9 : Caractéristiques des répondants

	Éléments	Fréquences
Groupe d'âges	Moins de 20 ans	2,0
	20-24	10,2
	25-29	8,6
	30-34	13,7
	35-39	12,5
	40-44	14,1
	45-49	7,8
	50-54	9,4
	55-59	7,4
	60-64	3,5
	65 & +	10,9
	Total	100,0
Sexe	Masculin	68,0
	Féminin	32,0
	Total	100,0



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Nous remarquons ici que la majorité des répondants enquêtés sont de sexe masculin (68,0% d'homme contre 32,0% de femmes). La tranche d'âge la plus enquêtée est "40-44 ans"; tandis que la tranche la moins enquêtée est "Moins de 20 ans".

Tableau 10 : Caractéristique des chefs de ménages

	Éléments	Fréquences
Groupe d'âges	Moins de 20 ans	0,0
	20-24	4,7
	25-29	5,9
	30-34	10,5
	35-39	14,8
	40-44	15,6
	45-49	12,1
	50-54	10,2
	55-59	7,4
	60-64	4,3
	65 & +	13,7
	NSP/ manquant	0,8
Sexe	Masculin	79,3
	Féminin	20,7
	Total	100,0

Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

La plupart des chefs de ménages enquêtés sont de sexe masculin (79,3% d'homme contre 20,7% de femme). La tranche d'âge la plus enquêtée est "40-44"; tandis que la tranche la moins enquêtée est "Moins de 20 ans".

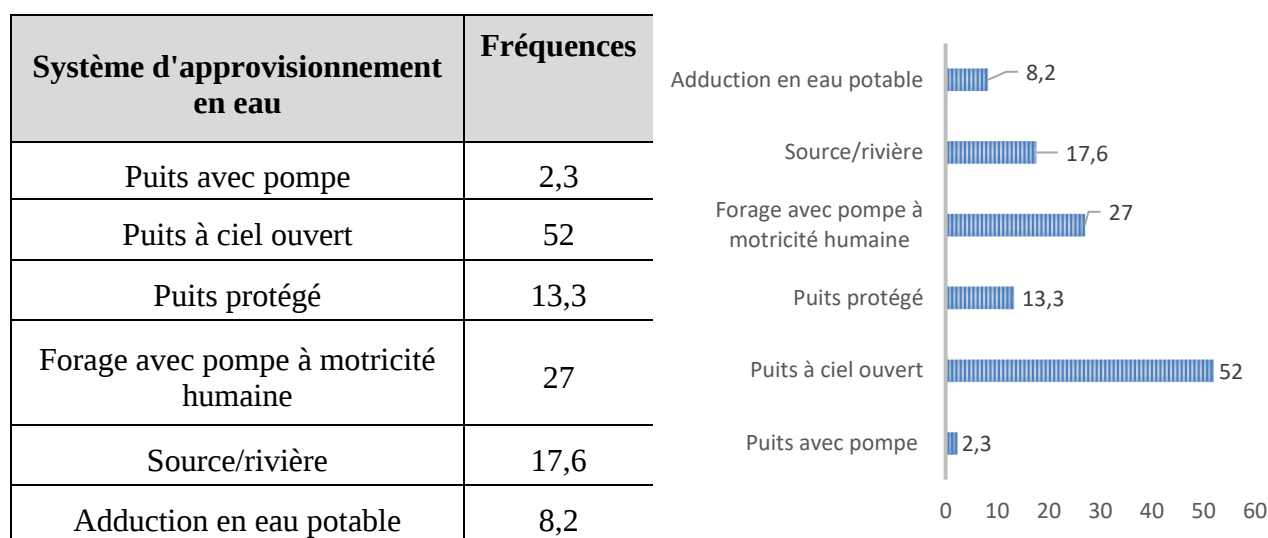
III.2. SECTEUR DE L'EAU POTABLE

Dans cette partie, nous présenterons les opinions des ménages par rapport aux services publics offerts dans le domaine de l'eau potable.

II.2.1. Disponibilité et utilisation des services de l'eau potable

Cette section traite de la disponibilité et de l'utilisation des services de l'eau potable dans la commune de Mouanko.

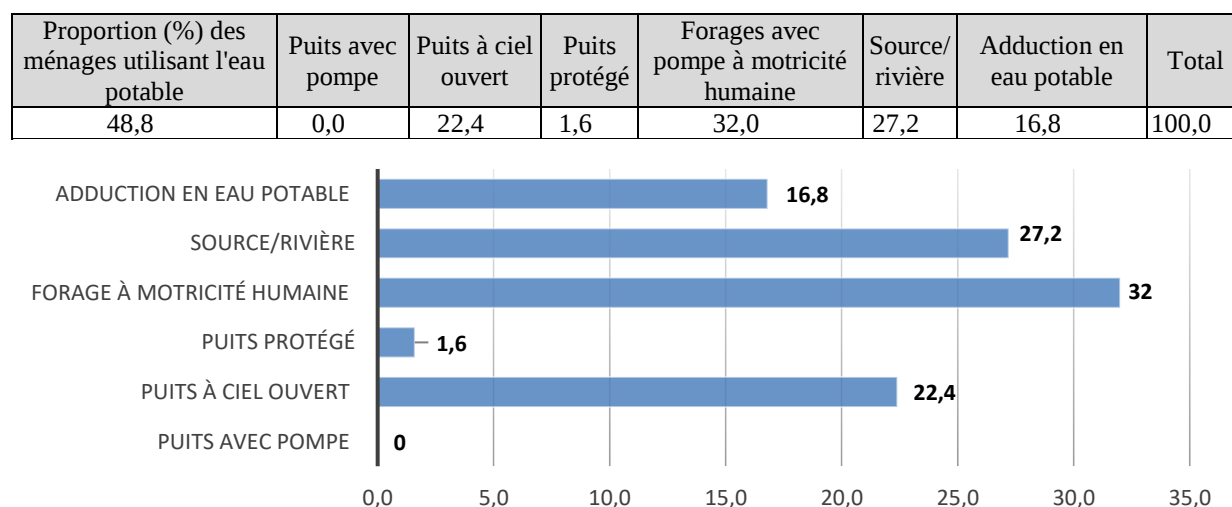
Tableau 11 : Système d'approvisionnement en eau



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Le tableau ci-dessus présente la répartition des ménages en fonction du système d'approvisionnement en eau. Il en ressort globalement que les ménages s'approvisionnent en eau à travers les sources / rivières ou les forages avec pompe à motricité humaine avec respectivement un pourcentage de 17,6% et 27,0%.

Tableau 12 : Principale source d'approvisionnement en eau

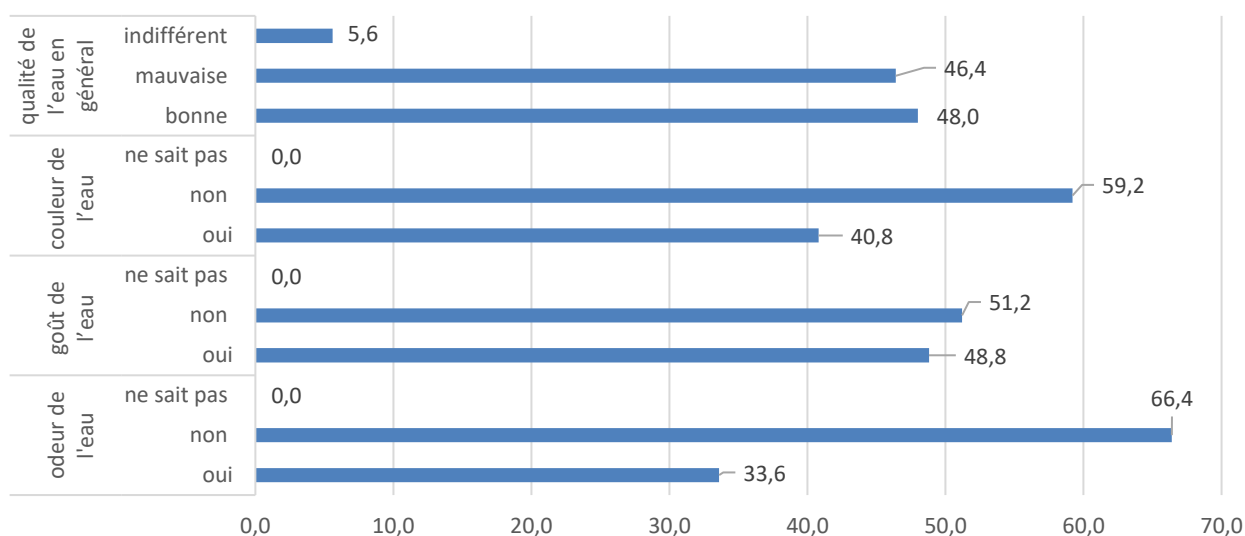


Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Sur l'ensemble des ménages enquêtés, 48,8% utilisent une source publique d'approvisionnement en eau. Les principales sources d'approvisionnement en eau identifiées sont : Sources / Rivière (27,2%) et Forages avec pompe à motricité humaine (32,0%). Les sources d'approvisionnement en eau les moins utilisées les Puits protégés (1,6%). Les Puits avec pompe ne sont pas utilisés.

Tableau 13 : Qualité de l'eau

Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur			
Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total
48	46,4	5,6	100	33,6	66,4	0	100	48,8	51,2	0,0	100	40,8	59,2	0,0	100

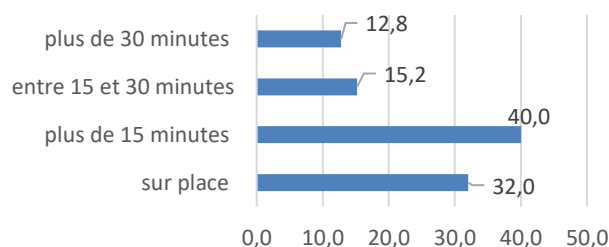


Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

La plupart des ménages estiment que la qualité de l'eau est bonne (soit 48,0%), qu'elle n'a pas d'odeur (soit 66,4%), pas de goût (51,2%) et pas de couleur (59,2%).

Tableau 14 : Temps moyen mis pour accéder à la principale source publique en eau

Éléments	Fréquence (%)
Plus de 30 minutes	12,8
Entre 15 et 30 minutes	15,2
Moins de 15 minutes	40,0
Sur place	32,0

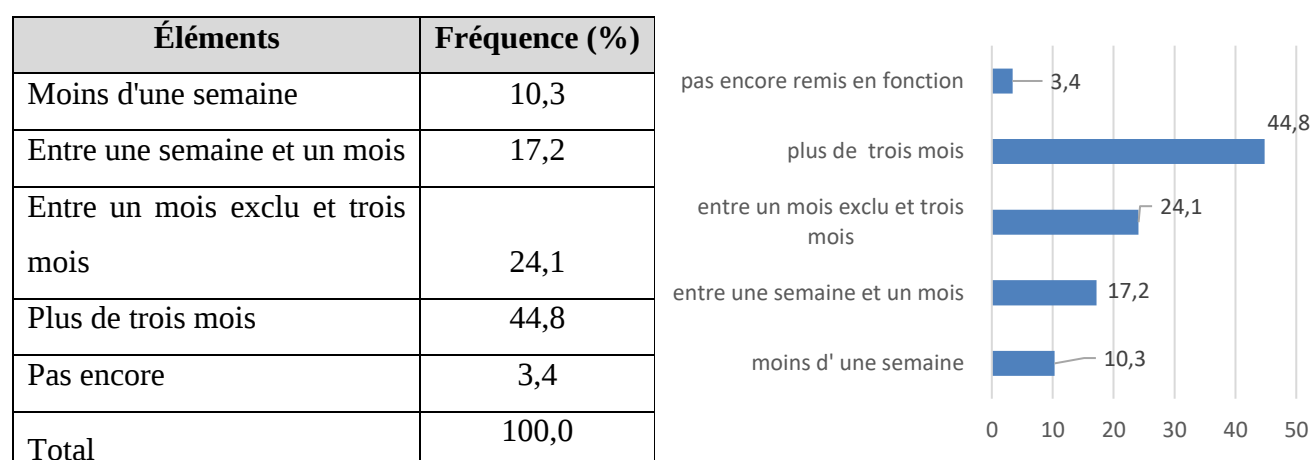


Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Le tableau ci-dessus présente la répartition des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir. Une proportion importante des ménages soit de 72,0% mettent moins de 15 min pour accéder à la principale source publique.

Par ailleurs, la proportion des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique est de 94,4%.

Tableau 15 : Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Durant les six derniers mois qui ont précédé l'enquête, 23,2% des ménages ont déclaré avoir été victime d'une panne dans leur source d'approvisionnement d'eau publique. Sur cette proportion, peu sont ceux qui ont déclaré la remise en service de la principale source publique d'eau en moins d'une semaine (soit 10,3%). Selon la plupart (44,8%), la principale source publique d'eau a été remise en service après plus d'un mois.

Tableau 16 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau

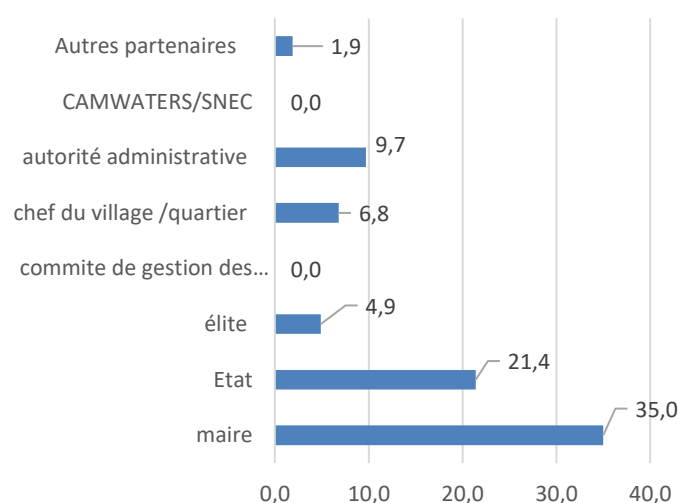
Intervenant	Fréquence (%)
Maire	51,7
État	3,4
Elite	6,9
Comité de gestion du point d'eau	48,3
Chef de village/quartier	0,0
Autorité administrative	0,0
Autres partenaires	17,2
Total	100

Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

La remise en service de la principale source d'eau endommagée a été réalisée par le maire (51,7 %), les comités de gestion du point d'eau (48,3%) et par d'autres partenaires (17,2%).

Tableau 17 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau

Institution	Effectif
Maire	35,0
État	21,4
Elite	4,9
Comité de gestion du point d'eau	0,0
Chef de village/quartier	6,8
Autorité administrative	9,7
CAMWATER/SNEC	0,0
Autre partenaire	3,4



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Le pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois est de 40,2% (dont 7,8% de ménages ont trouvé leur besoin satisfait). Les institutions ayant enregistré le plus d'expression de besoin sont la mairie (soit 35,0%) et l'État (soit 21,4%).

II.2.2. Coût et qualité des services de l'eau

Cette section traite du coût et de la qualité de l'eau potable dans la commune de Mouanko.

Tableau 18 : Appréciation des montants payés pour l'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé ⁴					
Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique d'eau qu'ils utilisent	Dépense moyenne mensuelle (en F CFA)	Élevé	Raisonné	Insignifiant	Total
3,2	*	*	*	*	*

Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

La proportion de ménages payant l'eau de la principale source publique est de 3,2%.

II.2.3. Appréciation des services de l'eau potable

Cette rubrique aborde l'appréciation de l'eau potable dans la commune de Mouanko.

Tableau 19 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable

Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction			
Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé			
Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
*	*	*	*

Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

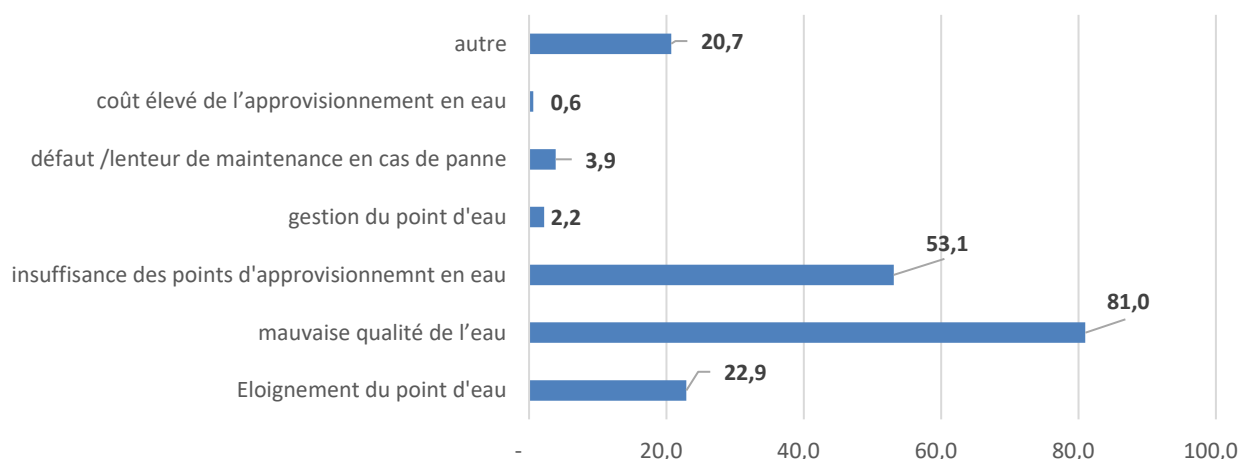
⁴ Les données avec étoiles dans les tableaux sont celles dont les coefficients de pondération sont inférieurs à la normale et donc, impossible d'apprécier.

Pour ce tableau, le coefficient de pondération est inférieur à la normale et par conséquent, impossible d'apprécier les résultats.

II.2.4. Raisons de non-satisfaction des populations

Tableau 20 : Raisons de l'insatisfaction des populations en matière d'approvisionnement en eau

Éloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
22,9	81,0	53,1	2,2	3,9	0,6	20,7



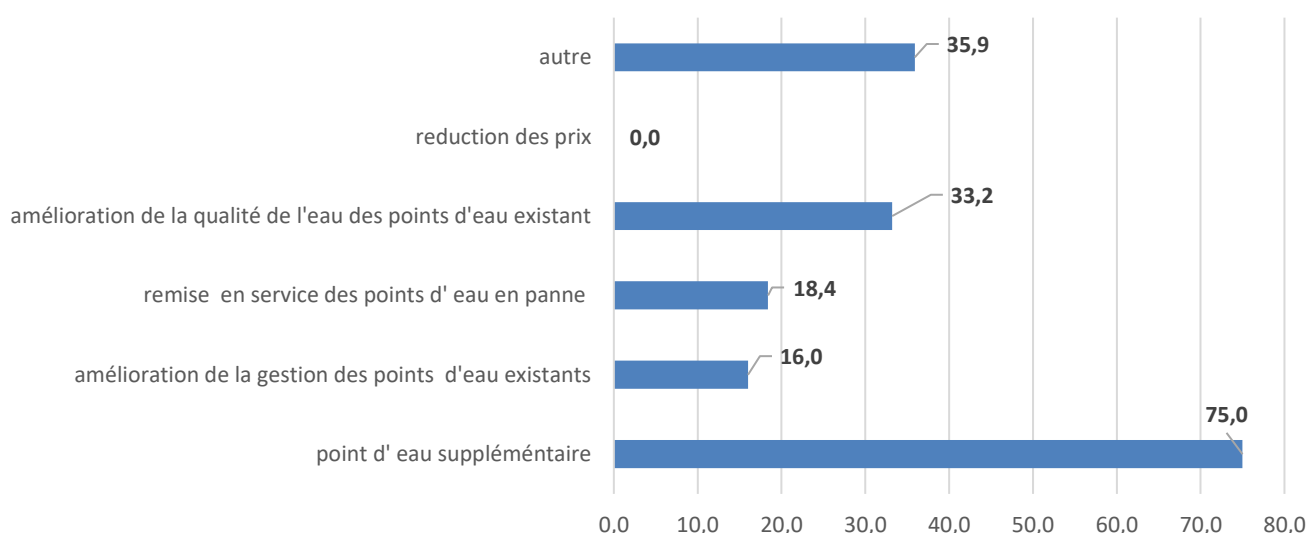
Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Le tableau ci-dessus présente la répartition des ménages ayant manifesté une insatisfaction par rapport au service d'approvisionnement en eau potable. En général, 69,9% de ménages ne sont pas satisfaits du service d'approvisionnement en eau. Sur cette proportion, la plupart des ménages évoquent trois raisons : la mauvaise qualité de l'eau (81,0%), l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau (53,1%) et l'éloignement du point d'eau (22,9%). Peu sont ceux qui estiment que le coût d'approvisionnement en eau est élevé (0,6%) ou encore que le système de gestion des points d'eau n'est pas bon (2,2%).

II.2.5. Principales attentes en matière de service de l'eau potable

Tableau 21 : Attentes des ménages en matière de service de l'eau potable

Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre
75,0	16,0	18,4	33,2	0,0	35,9



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Le tableau ci-dessus présente le pourcentage des ménages en fonction de leurs attentes en matière d'approvisionnement en eau. De ce tableau, il ressort qu'un nombre important de ménages voudraient qu'il y ait des points d'eau supplémentaires (75,0%). À la suite de ceux-ci, certains estiment qu'il faudrait améliorer la qualité de l'eau des points d'eau existants (33,2%), remettre en service les points d'eau en panne (18,4%) et améliorer la gestion des points d'eau existants (16,0%).

I.1. SECTEUR DE LA SANTÉ

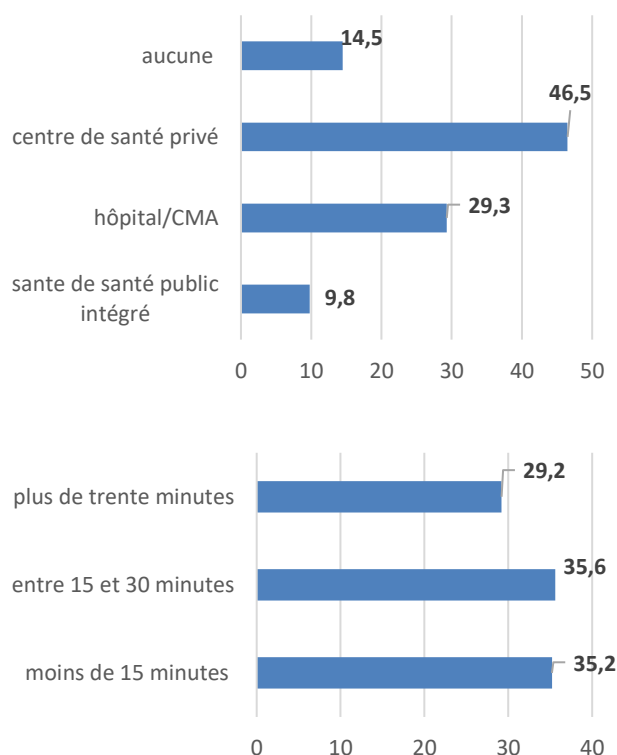
A l'instar de la section précédente relative au secteur de l'eau potable, cette section traite de l'offre et de la demande des services de santé. Les premiers paragraphes posent le diagnostic de l'existant en terme d'infrastructures et de ressources humaines disponibles et à la portée des ménages ; les paragraphes suivants se focalisent sur l'utilisation effective des services de santé, et par conséquent de la perception des ménages envers ceux-ci.

I.1.1. Disponibilité et utilisation des services de santé

Dans cette rubrique, nous analyserons la disponibilité et l'utilisation des services de la santé dans la commune de Mouanko.

Tableau 22 : Formation sanitaire la plus proche du ménage et temps moyen pour l'atteindre

Rubriques	Formation sanitaire	Fréquences
Formation sanitaire la plus proche de votre ménage	Centre de santé intégré public	9,8
	Hôpital/CMA	29,3
	Centre de santé privé	46,5
	Aucune	14,5
	Total	100
Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village	Moins de 15 minutes	35,2
	Entre 15 et 30 minutes	35,6
	Plus de 30 minutes	29,2
	Total	100



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

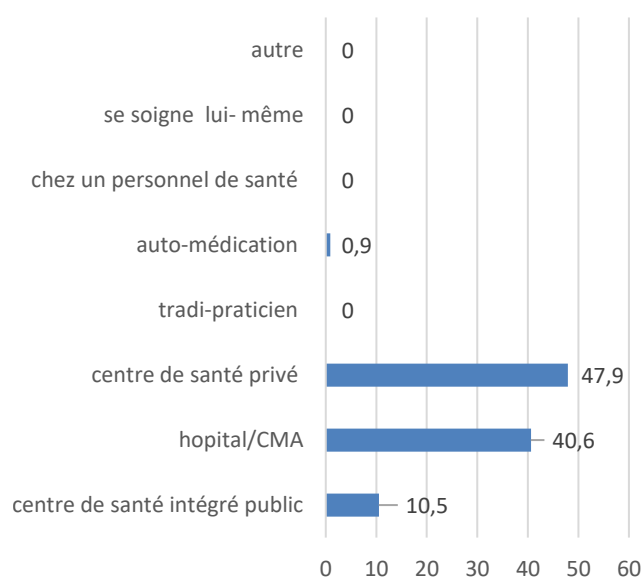
Le tableau ci-dessus représente la répartition des ménages par type de formation sanitaire et par temps moyen mis pour joindre la plus proche.

Les centres de santé privés constituent les formations sanitaires les plus proches des ménages (46,5%). Néanmoins, 29,3 % des ménages estiment que les Hôpitaux/CMA sont proches de leurs domiciles.

Par ailleurs, peu de ménages (29,2%) estiment faire plus de 30 minutes pour se rendre dans la formation sanitaire la plus proche, mais nombreux sont ceux qui font moins de 30 minutes (23,5%).

Tableau 23 : Répartition des ménages par préférence de recours aux soins

Formation sanitaire	Fréquences
Centre de santé intégré public	10,5
Hôpital /CMA	40,6
Centre de santé privé	47,9
Tradi-praticien	0
Automédication	0,9
Chez un personnel de santé	0
Se soigne moi-même	0
Autre	0
Total	100

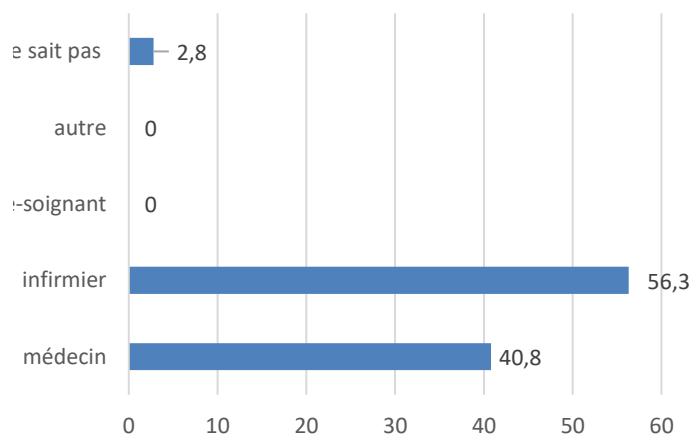


Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

En cas de situation de maladie, les ménages se dirigent généralement vers les centres de sante privé (47,9%) ou les Hôpitaux/CMA (40,6%). Peu sont ceux qui se soignent eux-mêmes.

Tableau 24: Identification des responsables de formations sanitaires

Responsable formation sanitaire	Effectifs
Médecin	40,8
Infirmier	56,3
Aide-soignant	0
Autre	0
Ne sait pas	2,8
Total	100



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

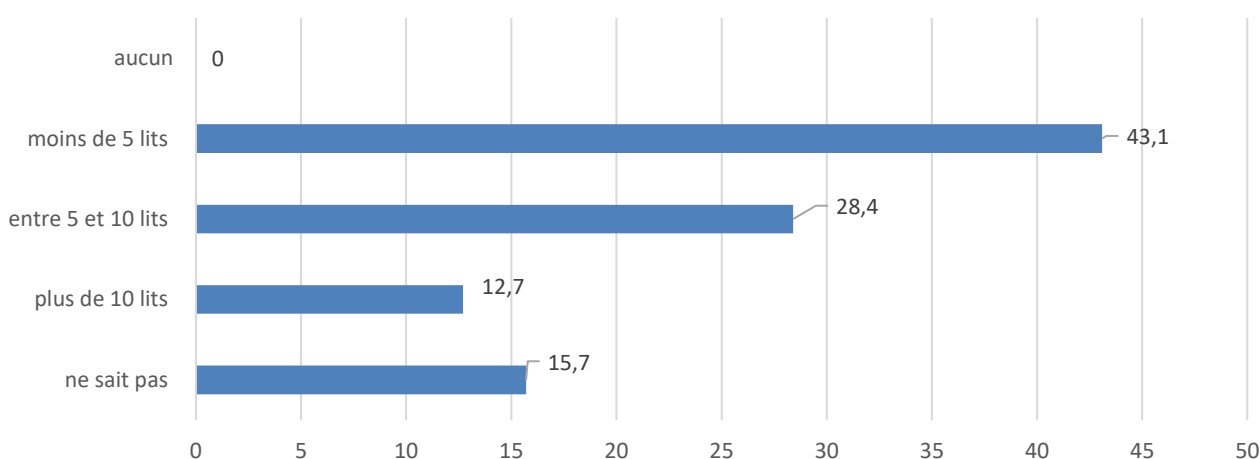
65,4% des ménages affirment s'être rendu dans la formation sanitaire la plus proche. Ces formations sont généralement gérées par un infirmier (56,3%) ou par un médecin (40,8%).

I.2.1. Coût et qualité des services sanitaires

Dans cette rubrique, nous analyserons le coût et la qualité des services sanitaires dans la commune de Mouanko.

Tableau 25 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Rubriques	Éléments	Fréquences
Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois	La formation sanitaire a du personnel	92,5
	La formation sanitaire dispose du matériel	95,5
	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	76,1
Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation	Aucun	0
	Moins de 5 lits	43,1
	Entre 5 et 10 lits	28,4
	Plus de 10 lits	12,7
	Ne sait pas	15,7
	Total	100



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

La proportion de ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une pharmacie / Propharmacie est de 94,0%.

De même, 74,2% des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois attestent que celle-ci dispose d'une pharmacie / Propharmacie pourvue en médicaments.

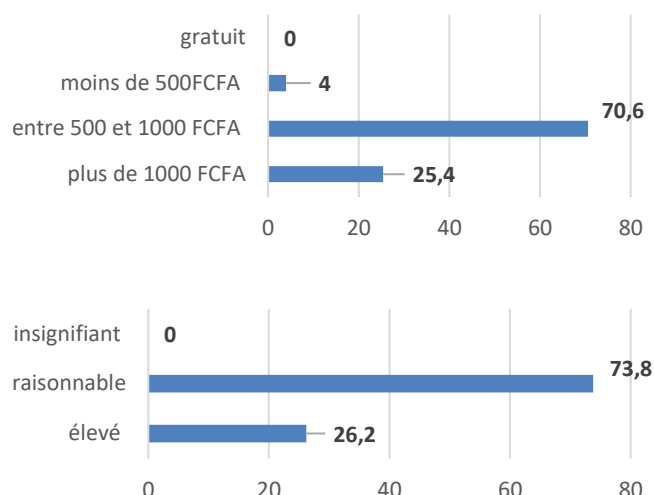
S'agissant des formations sanitaires, 92,5% de ménages ayant eu recours aux soins affirment qu'elles ont du personnel, en moyenne 95,5% des ménages affirment qu'elles disposent du matériel et 71,6% affirment qu'elles disposent d'une salle d'hospitalisation. La plupart de ménages estiment que les salles d'hospitalisation disposent d'au moins cinq lits (43,1%), tandis qu'une faible proportion estime que la formation sanitaire dispose de plus de 5 lit s(12,7%).

I.2.2. Appréciation des services de santé

Les ménages ont été questionnés sur l'appréciation du coût de consultation, encore appelé frais de session, dans les formations sanitaires auxquelles ils ont eu recours durant les six derniers mois; à l'exclusion des autres coûts de soins.

Tableau 26 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Rubriques	Nature paiement	Fréquences
Montant payé pour la consultation (F CFA)	Gratuit	0,0
	Moins de 500 FCFA	4,0
	Entre 500 et 1000 FCFA	70,6
	Plus de 1000 F CFA	25,4
	Total	100
Appréciation du montant payé pour la consultation	Élevé	26,2
	Raisonnable	73,8
	Insignifiant	0
	Total	100



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

La proportion de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche est de 94,0%. Pour la plupart des ménages, le coût de consultation varie entre 500 FCFA et 1000 FCFA. Bien que certains ménages trouvent ce montant élevé, plus de la moitié estiment qu'il est raisonnable (73,8%).

Tableau 27 : Appréciation de l'accueil au sein des centres de santé

Rubriques	Éléments	Fréquences
Ménage dont un membre a payé autre chose en plus des frais de session lors d'une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Initiative personnelle	*
	Demande du personnel	*
	Total	*
Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :	Bon	77,6
	Passable	20,9

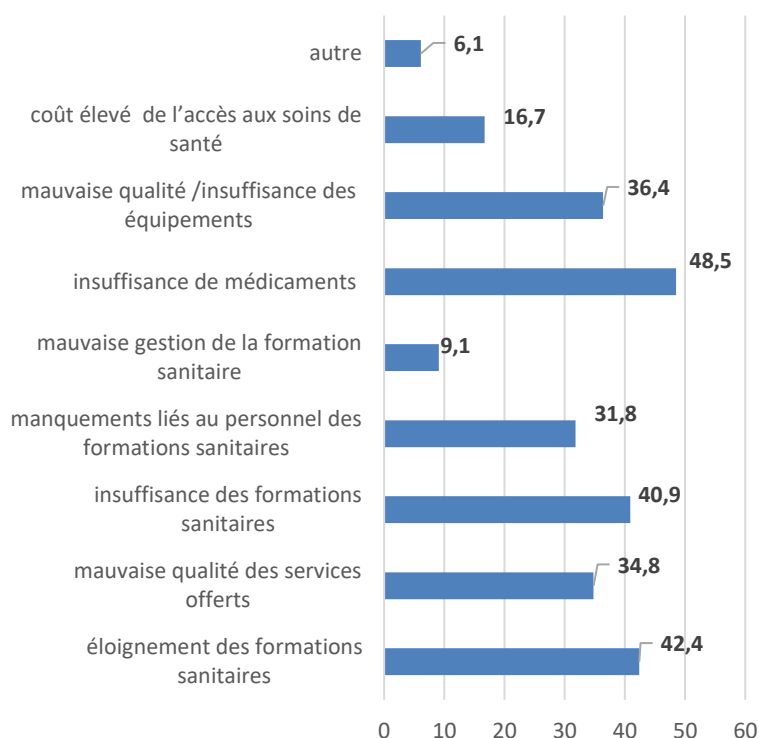
Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Pour ce tableau, le coefficient de pondération des réponses liées au paiement par un membre du Ménage d'autre chose en plus des frais de session lors d'une consultation dans la formation sanitaire la plus proche, est inférieur à la normale et par conséquent, il est impossible d'apprécier les résultats. Dans l'ensemble, les ménages trouvent que l'accueil est bon dans les centres de santé (77,6%).

I.2.3. Raisons de non-satisfaction des populations

Tableau 28 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction

Raisons	Fréquences
Éloignement des formations sanitaires	42,4
Mauvaise qualité des services offerts	34,8
Insuffisance des formations sanitaires	40,9
Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	31,8
Mauvaise gestion de la formation sanitaire	9,1
Insuffisance de médicaments	48,5
Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements	36,4
Coût élevé de l'accès aux soins de santé	16,7
Autre	6,1



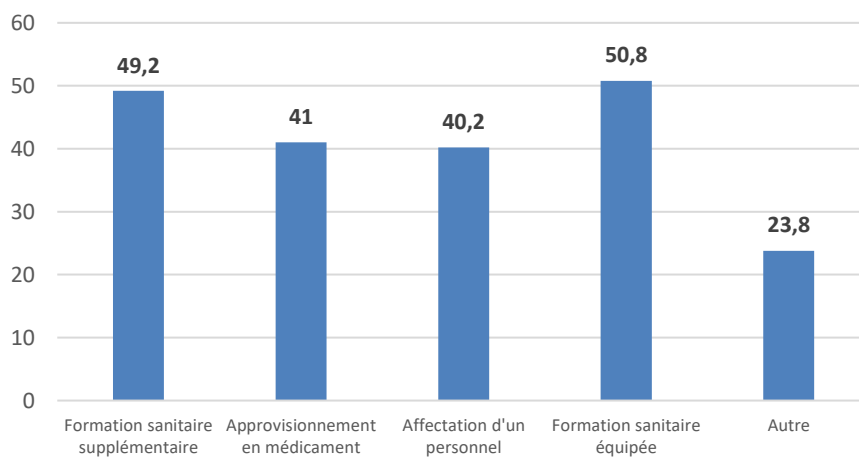
Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Plus de la moitié de ménages (55,3%) estime que la plupart de leurs problèmes de santé sont résolus. Cependant, la proportion de ménages ayant exprimé une insatisfaction pour les services de santé est de 30,1%. Les principales raisons de cette insatisfaction sont : l'insuffisance des médicaments, l'éloignement et l'insuffisance des formations sanitaires, la mauvaise qualité des services offerts et les manquements liés au personnel de la formation sanitaire.

I.2.4. Principales attentes en matière de service de santé

Tableau 29 : Attentes en service de santé

Attentes	Fréquences
Formation sanitaire supplémentaire	49,2
Approvisionnement en médicament	41,0
Affectation d'un personnel	40,2
Formation sanitaire équipée	50,8
Autre	23,8



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Comme attendues dans le cadre des services de la santé, la plupart des ménages souhaiteraient d'une part, qu'il y ait des formations sanitaires supplémentaires dans leur localité (49,2%) et d'autre part, que les formations sanitaires existantes soient équipées et approvisionnées en médicaments (respectivement 50,8% et 41,0%) et enfin, que le personnel y soit affecté.

I.2. SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Dans cette partie, nous présenterons la perception des ménages par rapport aux services publics offerts dans le domaine de l'éducation.

I.3.1. Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

Tableau 30 : Répartition des distances parcourues par des enfants issus des ménages par cycle

Cycles	Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire				Total	Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds
	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5 Km	Plus de 5 km	Ne Sait Pas		
Maternel	75,6	1,5	51,2	39	100	33,4
Primaire	84,9	2,2	51,9	40,6	100	29,2
Secondaire	55,9	1,9	29,4	58,8	100	39,8
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*

Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

La proportion de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose d'un cycle d'enseignement est de 75,6% pour le cycle maternel, 84,9% pour le cycle primaire et 55,9% pour le cycle secondaire.

D'une manière générale, le nombre moyen d'enfants du ménage par cycle est réparti comme suit : 1,5 pour le cycle maternel, 2,2 pour le cycle primaire et 1,9 pour le cycle secondaire.

Pour les cycles maternel et primaire, la plupart des enfants parcourent moins de 01 km pour se rendre à l'école (respectivement 75,6% et 84,9%).

Il est également important de noter ici que 29,4% des enfants du secondaire parcourent une distance de plus de 05 km pour se rendre à l'école d'où la nécessité d'avoir un établissement secondaire à proximité pour ces derniers.

Le temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds est respectivement de 33,4 minutes pour le cycle maternel, 29,2 minutes pour le cycle primaire et 39,8 minutes pour le secondaire.

Les réponses de liées à la distance à parcourir par les enfants du ménage du cycle formation professionnelle pour aller à l'établissement scolaire n'ont pas été capitalisées, du fait du faible taux de pondération obtenu.

Tableau 31 : Caractéristiques de l'établissement

Cycles	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :					
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le cycle a une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Maternel	0	0	0	0	61	100
Primaire	95,3	0	0	0	46,2	93,4
Secondaire	0	97,1	70,6	0	79,4	100
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*

Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

À travers le tableau ci-dessus, nous observons qu'en dehors du cycle maternel, la plupart des ménages estiment que chaque cycle d'enseignement est complet. Nous observons également que tous les cycles d'enseignement (y compris le cycle maternel) comptent une salle de classe par niveau et les élèves sont assis sur des bancs. Par ailleurs, les livres sont distribués dans tous les cycles sauf au secondaire.

Tableau 32 : Nombre d'élèves et appréciation de la présence des enseignants

Rubriques	Niveau	Maternel	Primaire	Secondaire
Nombre moyen d'élèves dans la classe	Moins de 30	34,1	39,6	38,2
	Entre 30 et 60	36,6	33	35,3
	Plus de 60	9,8	2,8	5,9
	Ne sait pas	19,5	24,5	20,6
Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe	Régulier	82,9	61,3	67,2
	Moyennement régulier	9,8	21,7	23,5
	Irrégulier	4,9	8,5	8,8
	Ne Sait Pas	2,4	8,5	0
	Total	100	100	100

Source: CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Les enseignants sont généralement réguliers dans les différents cycles de formation (respectivement 82,9% pour le cycle maternel, 61,3% pour le primaire et 67,2% pour le secondaire).

Pour les cycles maternel, primaire, et secondaire, la plupart des ménages dont les enfants sont inscrits (respectivement 34,1%, 39,6% et 38,2%) estiment que les salles de classes ont moins de 30 élèves.

Pour les cycles maternel, primaire et secondaire, un nombre important de ménages affirment ne pas

savoir l'effectif des élèves dans les salles de classe (respectivement 19,5%, 24,5 et 20,6%).

L'ensemble des cycles enregistre peu de salles avec plus 60 élèves, les cycles maternel et primaire n'en comptent pas du tout.

I.3.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

Tableau 33 : Appréciation du montant payé

Rubriques	Appréciation	Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé	Élevé	46,3	42,5	52,9	*
	Raisonné	53,7	54,7	44,1	*
	Insignifiant	0	0,9	0	*
	Non concerné	0	1,9	2,9	*
	Total	100	100	100	*
Ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation	Oui	*	*	*	*
	Non	*	*	*	*
	Non concerné	*	*	*	*
	Total	*	*	*	*

Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

La proportion de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation est de 100,0% pour le cycle maternel, 95,3% pour le cycle primaire et 97,1% pour le cycle secondaire.

Les dépenses totales des ménages sont de 3 708 541,5 FCFA pour le cycle maternel, 2 142 573,3 FCFA pour le cycle primaire et 3 704 848,5 FCFA pour le cycle secondaire. Ainsi, les dépenses moyennes par cycle⁵ seront respectivement 11 589,2 FCFA pour le cycle maternel, 7 025,8 FCFA pour le cycle primaire et 11 923,4 FCFA pour le cycle secondaire.

Pour ce qui concerne les cycles maternel et primaire, la plupart des ménages enquêtés (respectivement 53,7% et 54,7%) déclarent que les frais exigibles demandés pour l'éducation sont raisonnables.

Pour le cycle secondaire, la plupart des ménages enquêtés (52,9%) déclarent que les frais exigibles demandés pour l'éducation sont élevés.

I.3.3. Appréciation des services de l'éducation par cycle

Tableau 34 : État des salles de classe et structures ayant réfectionné la salle

Cycles	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB / MINESEC / MINEFOP	Les Élités	Autre partenaire
Maternel	90,2	0	0	19,5	0	19,5
Primaire	89,6	0,9	2,8	14,2	4,7	14,2
Secondaire	76,5	0	0	52,9	5,9	52,9

Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

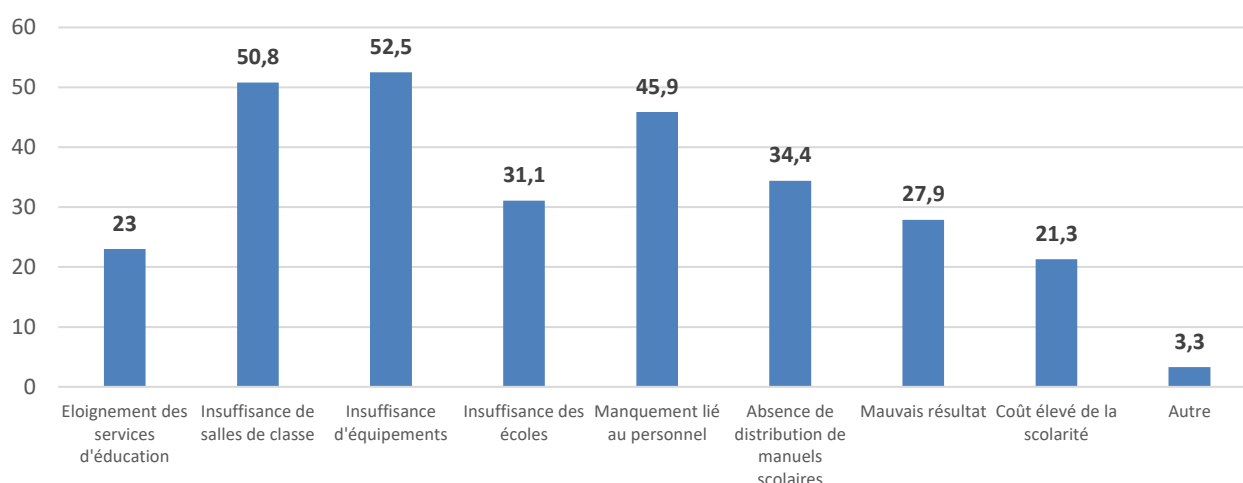
⁵ On l'obtient par la formule : Dépense Totale / (Effectifs total de la population X Proportion exprimée)

Pour les trois cycles, les ménages affirment que les salles de classe endommagées ont été réfectionnées par l'APEE (90,2% pour le cycle maternel, 89,6% pour le primaire et 76,5% pour le secondaire) puis, par les ministères de tutelle (19,5% pour le cycle maternel, 14,2% pour le primaire et 52,9% pour le secondaire) et enfin par les élites (0% pour le cycle maternel, 4,7% pour le primaire et 5,9% pour le secondaire).

I.3.4. Raisons de non-satisfaction des populations par cycle

Tableau 35 : Satisfaction des services de l'éducation

Raisons	Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
Éloignement des services d'éducation	*	23	*	*
Insuffisance de salles de classe	*	50,8	*	*
Insuffisance d'équipements	*	52,5	*	*
Insuffisance des écoles	*	31,1	*	*
Manquement lié au personnel	*	45,9	*	*
Absence de distribution de manuels scolaires	*	34,4	*	*
Mauvais résultat	*	27,9	*	*
Coût élevé de la scolarité	*	21,3	*	*
Autre	*	3,3	*	*



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Pour ce tableau, le coefficient de pondération pour les cycles maternelle, secondaire et formation professionnelle est inférieur à la normale et par conséquent, impossible d'apprécier les résultats. Le

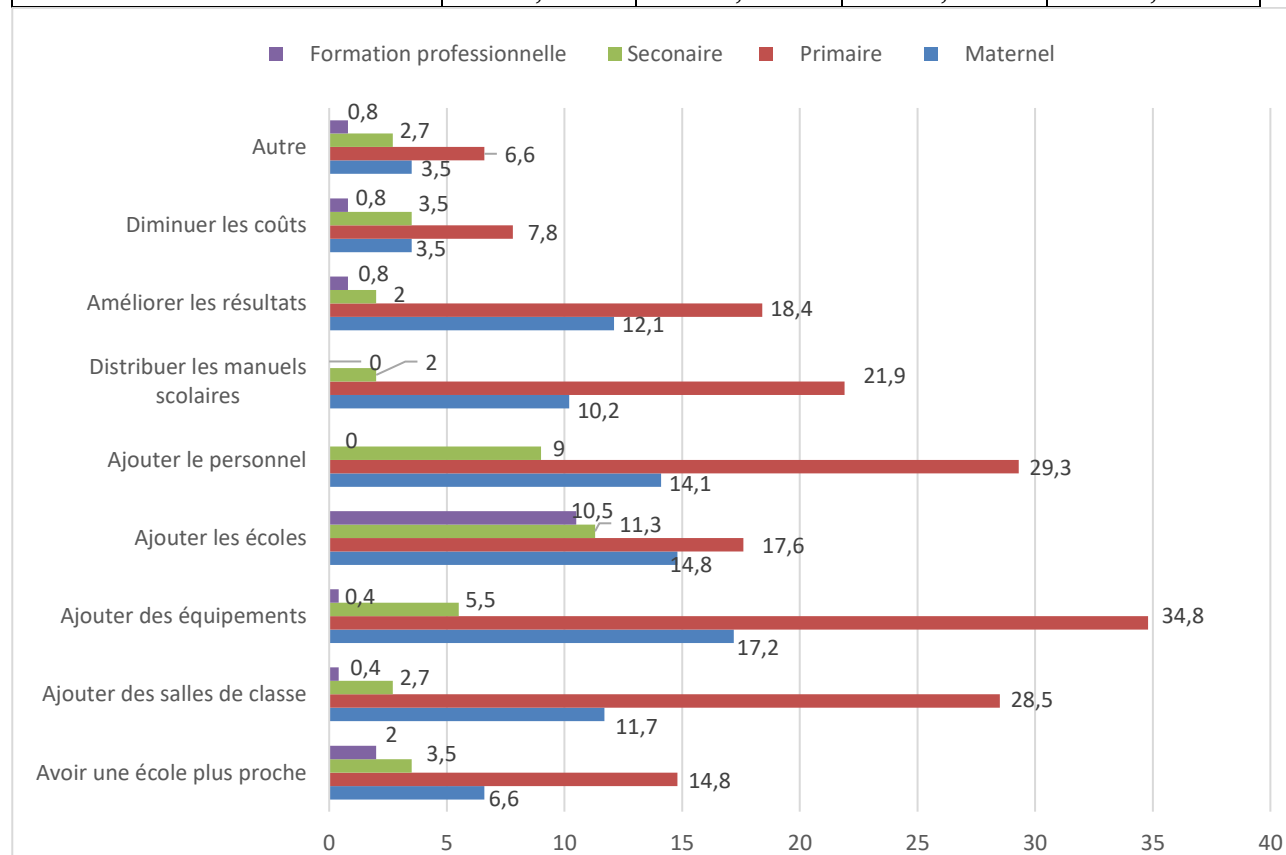
tableau ci-dessus présente ainsi les raisons d'insatisfaction des ménages en rapport avec les services de l'éducation pour le cycle primaire uniquement. Les ménages ont ainsi évoqué comme principales raisons: l'insuffisance des équipements (52,5%), l'insuffisance de salles de classe (50,8%), des manquements liés au personnel (45,9) et l'absence de distribution de manuels (34,4%).

I.3.5. Principales attentes des populations en matière d'éducation

Le tableau ci-dessous présente la répartition des ménages en fonction de leurs attentes en matière d'éducation.

Tableau 36 : Attentes pour les services de l'éducation

Attentes	Proportion (%) de ménages ayant comme attente par cycle :			
	Maternel	Primaire	Primaire	Formation professionnelle
Avoir une école plus proche	6,6	14,8	3,5	2
Ajouter des salles de classe	11,7	28,5	2,7	0,4
Ajouter des équipements	17,2	34,8	5,5	0,4
Ajouter les écoles	14,8	17,6	11,3	10,5
Ajouter le personnel	14,1	29,3	9	0
Distribuer les manuels scolaires	10,2	21,9	2	0
Améliorer les résultats	12,1	18,4	2	0,8
Diminuer les coûts	3,5	7,8	3,5	0,8
Autre	3,5	6,6	2,7	0,8



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

De ce tableau, la plupart de ménages ne s'intéresse pas à l'amélioration des résultats obtenus par leurs enfants en classe. Ils souhaiteraient un ajout des salles de classe (17,2% pour la maternelle, 34,8% pour le primaire, 5,5% pour le secondaire et 0,4% pour la formation professionnelle) des écoles (14,1% pour la maternelle, 29,3% pour le primaire, 9,0% pour le secondaire et 0,0% pour la formation professionnelle) et des équipements (14,8% pour la maternelle, 17,6% pour le primaire, 11,3% pour le secondaire et 10,5% pour la formation professionnelle).

I.3. SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE

Dans cette partie, nous présenterons les opinions des ménages par rapport aux services offerts dans l'institution communale.

I.4.1. Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

Tableau 37 : Obtention d'un service à la commune

Rubriques	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service demandé						Total
			Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Encours	
Établissement d'actes de naissance	5,9	*	*	*	*	*	*	*	*
Certification de copie de documents officiels	1,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Permis de bâtir	0,4	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de décès	1,2	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	0,8	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de domicile	0,8	*	*	*	*	*	*	*	*
Validation des plans de localisation	0,4	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	1,2	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	1,6	*	*	*	*	*	*	*	*

Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Au sein de la commune, le service le plus demandé par les ménages est **l'établissement des actes de naissance (5,9%)**, ensuite, **la certification de copie de documents officiels (1,6%)**. Pour ce tableau, le coefficient de pondération de certaines modalités est inférieur à la normale et par conséquent, impossible d'apprécier les résultats.

Tableau 38 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune

Rubriques	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause de l'attente					Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
		Personnel indisponible / absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas		
Établissement d'actes de naissance	2,7	*	*	*	*	*	*	2,1
Certification de copie de documents officiels	0,8	*	*	*	*	*	*	1,3
Permis de bâtir	0,4	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de décès	1,2	*	*	*	*	*	*	0,9
Acte de mariage	0,4	*	*	*	*	*	*	0,0
Certificat de domicile	0,8	*	*	*	*	*	*	0,0
Validation des plans de localisation	0,4	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	0,4	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	0,8	*	*	*	*	*	*	0,0

Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Parmi les ménages ayant répondu à cette question, une faible proportion estime que la mairie met assez de temps pour produire les actes de naissance (2,7%). Et pour cela, ils sont parfois contraints à payer des pourboires pour obtenir le service. Pour ce tableau, le coefficient de pondération de certaines modalités est inférieur à la normale et par conséquent, impossible d'apprécier les résultats.

Tableau 39 : Informations sur les actions de la commune / Implication des ménages

Actions	Fréquences
Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	10,9
Avoir reçu une communication sur le budget annuel	3,5
Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	4,3
Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	6,2
Que le village/quartier est impliqué dans la planification	6,2
Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation	71,9

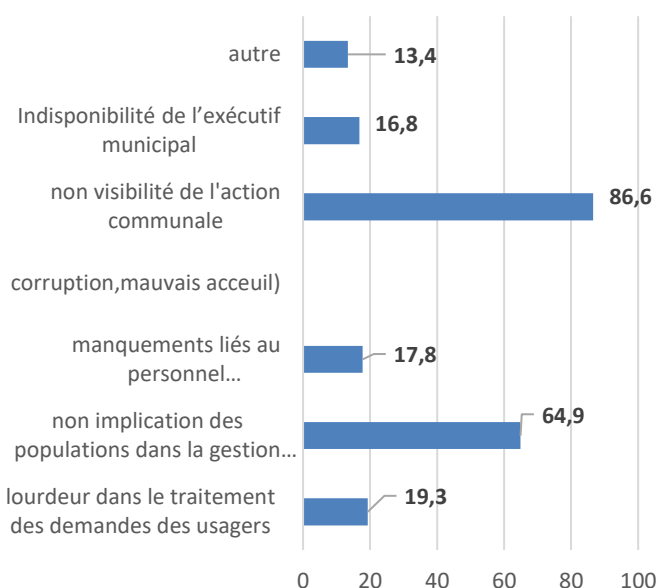
Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Il ressort de ce tableau qu'en relation avec les actions de la commune, les ménages s'impliquent le plus au niveau de la programmation et de la budgétisation (71,9%). 3,5% affirment avoir reçu une communication sur le budget annuel.

I.4.2. Raisons de non-satisfaction des populations

Tableau 40 : Insatisfaction vis-à-vis des services fournis par la Commune

Raison	Fréquences
Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	19,3
Non-implication des populations dans la gestion communale	64,9
Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,)	17,8
Non-visibilité de l'action communale	86,6
Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	16,8
Autre	13,4



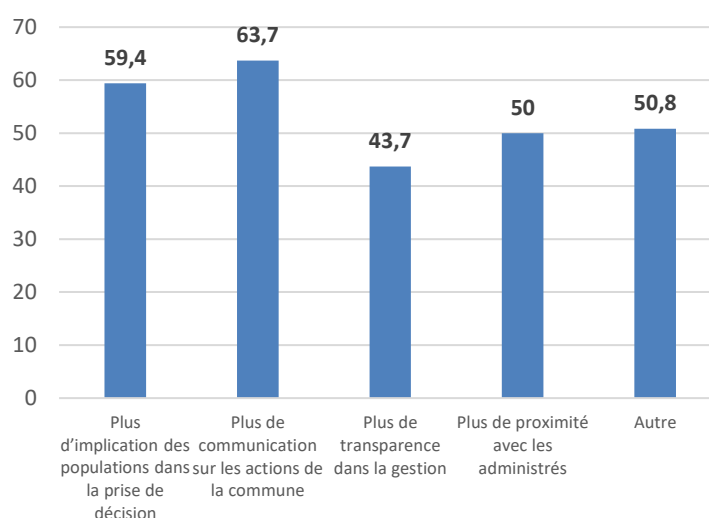
Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Le pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait du service de la mairie est de 78,9%. Les principales raisons de l'insatisfaction sont respectivement la non-visibilité de l'action communale (86,6%), la non-implication des populations dans la gestion de la commune (64,9%), la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers (19,3%) et les manquements liés au personnel communal (17,8%).

I.4.3. Principales attentes en matière de services dans l'institution communale

Tableau 41 : Attentes des ménages

Attentes	Fréquences
Plus d'implication des populations dans la prise de décision	59,4
Plus de communication sur les actions de la commune	63,7
Plus de transparence dans la gestion	43,7
Plus de proximité avec les administrés	50
Autre	50,8



Source : CCAP/SCORECARD, Mouanko, 2017

Une forte proportion de ménages attend que la mairie l'implique davantage dans la prise de décision (59,4%) mais surtout, que la mairie communique (63,7%) davantage sur les actions qu'elle mène.

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

En définitive, pour améliorer l'action publique dans commune de Mouanko, nous proposons les recommandations ci-après :

Au niveau du secteur Eau Potable, il ressort qu'il faudrait :

- Créer des points d'accès à l'eau potable supplémentaires ;
- Réparer en temps réel les pannes qui peuvent survenir au niveau des points d'accès d'eau ;
- Sensibiliser et former les populations à la potabilisation de l'eau.

Au niveau du secteur santé, il ressort qu'il faudrait :

- Doter les formations sanitaires d'un meilleur plateau technique à travers la fourniture en équipements ;
- Créer des formations sanitaires supplémentaires ;
- Rendre disponibles les médicaments dans les pharmacies/Propharmacie ;
- Affecter un personnel médical supplémentaire dans les formations sanitaires de la Commune.

Au niveau du secteur éducation, il ressort qu'il faudrait :

- Doter les établissements scolaires existants en équipements pour les élèves et le personnel enseignant ;
- Doter les établissements existants de salles de classe supplémentaires ;
- Veiller à l'assiduité du personnel enseignant ;
- Doter les établissements scolaires de salles de classe supplémentaires ;
- Réduire le coût de la formation scolaire afin de le rendre accessible à tous ;
- Distribuer des manuels scolaires dans les établissements scolaires ;

Au niveau des services offerts par la commune, il ressort qu'il faudrait :

- Améliorer le niveau d'implication des populations dans la prise de décisions ;
- Améliorer la communication qu'effectue la commune sur les actions qu'elle mène ;
- Améliorer la transparence dans la gestion ainsi que la proximité avec les administrés.

**CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE
D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS
LA COMMUNE DE MOUANKO**

Tableau 42 : Synthèse des problèmes par secteur

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
Eau Potable	Insuffisance des points d'eau potable	Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels / Construction de points d'eau supplémentaires.	x	x
	Éloignement des points d'eau potable			
	Lenteurs dans la réparation des pannes des points d'approvisionnement en eau	Redynamisation / Formation des comités de gestion des points d'eau	x	
	Mauvaise gestion des points d'eau			
	Mauvaise qualité de l'eau	Sensibilisation / Formation des ménages aux technique de potabilisation de l'eau	x	x
Santé	Insuffisance et éloignement des formations sanitaires	Création, construction et équipement de formations sanitaires avec pharmacie	x	x
	Insuffisance et vétusté des équipements dans les formations sanitaires	Équipement des formations sanitaires (District) de la commune en matériel médical	x	x
	Insuffisance des médicaments dans les formations sanitaires	Dotation des formations sanitaires en médicaments	x	x
	Insuffisance du personnel soignant dans les formations sanitaires	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans certaines formations sanitaires	x	
		Renforcement régulier des capacités du personnel soignant		x
Éducation	Irrégularité des enseignants dans les salles de classe	Plaidoyer auprès de l'APEE, pour une prime à l'assiduité des enseignants	x	
	Insuffisance d'établissement scolaire du primaire à proximité des enfants qui font plus de 05 km pour aller à l'école	Création d'établissements scolaires de cycle primaire à proximité des enfants	x	x
	Insuffisance des salles de classe	Construction et équipement de salle de classe supplémentaires	x	x
	Insuffisance des équipements dans les salles de classes			
	Cout élevé des frais de scolarité	Uniformisation du coût de la scolarité	x	x
	Insuffisance des manuels et fournitures scolaires	Distribution des manuels secondaires	x	x

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
Services communaux	Faible visibilité des actions communales	Amélioration de la communication sur les actions de la commune	x	
	Faible niveau d'implication de la population dans les processus de planification, de budgétisation et de prise de décision	Implication plus accrue des populations dans la prise de décisions liées à la gestion communale	x	
	Manquements liés au personnel communal (Absentéisme, corruption, mauvais accueil...)	Amélioration de la gestion des ressources humaines de la commune	x	

Tableau 43 : Plan d'actions

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Eau potable	Améliorer le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec l'offre en eau potable dans la commune Mouanko	Améliorer la qualité de l'eau à la consommation	Organisation de 08 sessions de Formation / Sensibilisation des ménages aux techniques de potabilisation de l'eau à l'horizon 2021	Nombre de sessions organisées	0	08	Annuelle	- Rapports de session - Listes de présence	Commune	- Comités de développement - Partenaires au développement - Services sectoriels	4 000 000
			Redynamisation / Formation des comités de gestion des points d'eau en fin 2021	Nombre COGES formés / Redynamisés	0	24	Annuelle	- Rapports de session - Listes de présence	Commune	- Comités de développement - Partenaires au développement - Services sectoriels	2 000 000
		Accroître le nombre de points d'approvisionnement en eau potable	Réhabilitation de 10 points d'eau non fonctionnels	Nombre de points d'eau réhabilités	0	10	Annuelle	PV de réception	Commune	- Comités de développement - Partenaires au développement - COGES - Services sectoriels	30 000 000
			Construction de 10 points d'eau supplémentaires dans certaines localités de la commune et certaines formations sanitaires.	Nombre de points d'eau construits supplémentaire construits	0	10	Annuelle	PV de réception	Commune	- Comités de développement - Partenaires au développement - COGES - Services sectoriels	80 000 000
Santé		Accroître les formations	Création, construction et équipement de 02 formations sanitaires avec	Nombre de formations sanitaires	0	02	Annuelle	PV de réception des nouvelles	Commune	- Comités de développement - Partenaires au	100 000 000

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
	Améliorer le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec l'offre publique de service de santé dans la commune de Mouanko	sanitaires fonctionnelles	pharmacie	supplémentaires créées				formations sanitaires		développement • Services sectoriels	
			Réfection 05 formations sanitaires	Nombre de formations sanitaires réfectionnées	0	05	Annuelle	PV de réception des formations sanitaires	Commune	• Comités de développement • Partenaires au développement • COSA • Services sectoriels	50 000 000
			Équipement des formations sanitaires (District) : • 40 lits métalliques ; • 40 matelas ; • 01 échographe	Nombre de nouveaux équipements fournis dans les formations sanitaires	0	40 lits, 40 matelas, 01 échographe	Annuelle	PV de réception	Commune	• Comités de développement • Partenaires au développement • COSA • Services sectoriels	40 000 000
		Approvisionner les pharmacies et Propharmacie en médicament	Dotation en médicaments de 10 pharmacies / Pro-pharmacies dans les formations sanitaires	Nombre de pharmacies / Pro-pharmacies ayant bénéficiées de dotations en médicaments	0	10	Annuelle	PV de livraison	Commune	• Comités de développement • Partenaires au développement • COSA • Services sectoriels	20 000 000
		Accroître l'effectif du personnel soignant qualifié	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans certaines formations sanitaires	• 01 exemplaire de l'argumentaire • Nombre de personnels soignants affectés	0	20	Annuelle	• Fiche du personnel de santé du District de santé de Mouanko • Notes d'affectation	Commune	• Comités de développement • Services sectoriels	PM
Éducation	Améliorer le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec l'offre publique en service de l'éducation la commune de Mouanko	Améliorer la qualité de l'encadrement dans les établissements scolaires	Construction et équipement de 05 blocs de 02 logements d'astreintes pour le personnel enseignant	Nombre de logements d'astreinte construits et équipés	0	10	Annuelle	PV de réception	Commune	• Comités de développement • Partenaires au développement • APEE • Services sectoriels	175 000 000
			Plaidoyer auprès de l'APEE, pour une prime à l'assiduité, ainsi qu'une meilleure organisation des emplois du temps des enseignants	• 01 exemplaire de l'argumentaire • Nombre d'enseignants primés	0	200	Annuelle	Fiche de paie	Commune	• Comités de développement • Services sectoriels	AD

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
		Faciliter l'harmonisation des coûts de scolarité dans les établissements scolaires	Affichage des coûts conventionnels de scolarité	Nombre d'affichages réalisés dans chaque établissement scolaire	0	3	Annuelle	PV de réception	Commune	-partenaires au développement -Services sectoriels	2.000.000
		Accroître la quantité et la qualité des infrastructures et équipements des établissements scolaires	Construction et équipement d'un bloc de 02 salles de classe équipées de 60 tables bancs dans 10 établissements;	Nombre de salles de classe construites et équipées	0	20 salles de classe 600 tables bancs	Annuelle	PV de réception	Commune	- Comités de développement - Partenaires au développement - APEE - Services sectoriels	200 000 000
			Appui en manuels scolaires à 200 élèves d'établissements scolaires	Nombre d'élèves bénéficiaires de manuels scolaires	0	200	Annuelle	PV réception	Commune	- Partenaires au développement - APEE - Services sectoriels	10 000 000
			Création/construction et équipement d'établissements scolaires de cycles: - maternel (02) ; - primaire (03) ; - secondaire (01)	Nombre d'établissements scolaires créés	0	- maternel (02) ; - primaire (03) ; - secondaire (01)	Annuelle	Arrêté ministériel PV de réception des travaux de construction	Commune	- Partenaires au développement - Services sectoriels	AD
Service communal	Améliorer le niveau de satisfaction de l'offre en services communaux auprès des ménages	Améliorer la communication sur les actions de la commune	Élaboration et vulgarisation du plan de communication de la commune	Existence d'un plan de communication	0	1	Annuelle	- Plan de communication - Rapport d'activité	Commune	- Partenaires au développement - Services sectoriels	300 000
			Équipement de 32 babillards (dont 01 dans chaque village/quartier de la commune)	Nombre de babillards mis en place	0	32	Annuelle	PV de réception	Commune	- Partenaires au développement - Services sectoriels	1 200 000
		Améliorer le niveau de participation des ménages aux actions de la commune	Organisation de campagnes de sensibilisation annuelle (01 par an pendant 02 ans) des ménages sur l'importance de la participation aux activités de la commune	Nombre de campagnes organisées	0	2	Annuelle	Fiche de présence	Commune	- Partenaires au développement - Services sectoriels	6 000 000
			Adoption d'une décision du conseil municipal contraignant les conseillers municipaux à	Existence d'une délibération	0	1	Annuelle	Archives de la commune	Commune	- Partenaires au développement - Services sectoriels	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
			diffuser les résultats du conseil aux populations								
		Améliorer la qualité de service du personnel communal	Organisation trimestrielle des fora d'échange sur l'importance de la bonne conduite du personnel communal (pendant 01 an)	• Nombre de fora tenus • Nombre de personnels participants	0	4 fora de 10 participants chacun	Annuelle	Fiche de présence Photos	Commune	• Partenaires au développement • Services sectoriels	400 000
			Organisation annuelle des cérémonies de remise de prix aux personnels exemplaires	• Nombre de personnels primés	0	1	Annuelle	Archives de la commune	Commune	• Partenaires au développement • Services sectoriels	3 000 000
			Élaboration et vulgarisation d'un code d'éthique et de bonne gouvernance du personnel communal	Existence d'01 code d'éthique et de bonne gouvernance	0	1	Annuelle	Archives de la commune	Commune	• Partenaires au développement • Services sectoriels	2 000 000
TOTAL											725 900 000

La mise en œuvre de ce plan d'action pourrait coûter environ 777 700 000 FCFA.

Tableau 44: Programme de dissémination et de présentation du plan d'actions

ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABLE	PARTENAIRES	DATE DEBUT	DATE FIN
<i>Réunion d'information préparatoire à l'atelier communal de restitution</i>	Rapport élaboré et disponible	OSC IPD-AC	Maire, Sectoriel, COPIL, PNDP	20/11/2018	23/11/2018
<i>Atelier communal de restitution</i>	Leçons apprises	OSC IPD-AC	Maire, Sectoriel, COPIL, PNDP	29/11/2018	29/11/2018
	Changements attendus	OSC IPD-AC	Maire, Sectoriel, COPIL, PNDP		
	Formalisation de l'engagement aux changements	OSC IPD-AC	Maire, Sectoriel, COPIL, PNDP		
<i>Diffusion des résultats</i>	Négociation de la prochaine évaluation	OSC IPD-AC	Maire, Sectoriel, COPIL, PNDP	07/01/2019	07/01/2019

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des enquêteurs et superviseur sélectionnés pour la commune de Mouanko

NOM ET PRÉNOM DES ENQUETEURS
BOUM BOUM Emmanuel
BAKINA Richard
NZANGAWOU ETOTOKE Thierry
MBOMA DOUMBE Bertrand
ETOSIHE ETOTOKE Thomas
NGOYE BOUNYA Alain Samuel
SAME YAMB Laurent Filston
MINOUE ELESSA Henri Lopes
NYAKA André Marie
MBELLA jean Claude
LENGUE ITABA
NOM ET PRENOM DU SUPERVISEUR DE L'ENQUETE
KANYARWANDA Claudien

Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête

Citizen Report Card**Évaluation des services publics dans la commune de XXXXXX**

Section I. SIGNALÉTIQUE		
A01	Région _____	
A02	Département _____	
A03	Arrondissement/Commune _____	
A04	Numéro du Lot	
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement	
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Sémi-urbaine 3=Rurale	
A07	Nom de la localité _____	
A08	Numéro de structure	
A08 a	Numéro du ménage dans l'échantillon	
A09	Nom du chef de ménage _____	
A10	Age du chef de ménage (en année révolue)	
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin	
A12	Nom de l'enquêté _____	
A13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes)	
A14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin	
A15	Age de l'enquêté (en année révolue)	
A16	Téléphone de l'enquêté	
A17	Date de début d'enquête	
A18	Date de fin d'enquête	
A19	Nom de l'enquêteur _____	
A20	Nom du superviseur communal _____	
A21	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à 3=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	
A22	Appréciation de la qualité de l'enquête 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très m	

Section II. EAU POTABLE			
H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=oui 2=non A. Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/ rivière F. Adduction en eau potable	
H01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 → H14		

Section II. EAU POTABLE			
H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		☐
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		☐
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non Si non → H08		☐
H07a	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un montant en FCFA)		
H07b	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisnable 3=Insignifiant		☐
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes 4=Plus de 30 minutes		☐
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → H11.		☐
H10a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore		☐
H10b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (commune) B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → H13		☐
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → H18		☐
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (plusieurs réponses possibles) Autre ?	1=oui 2=non A. Maire (commune) B. Etat C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC X. Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non Si non → H18		☐
H17	Si vous avez- eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=moins d'un mois 3=Plus de trois mois 2=Entre un mois et trois mois		☐

Section II. EAU POTABLE		
H18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → H20.	☐
H19	Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison?	1=ooui 2=non A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____
H20	Quelles sont vos attentes en matière d'approvisionnement en eau potable ? (plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=ooui 2=non A. Points d'eau supplémentaires B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants C. Remise en service des points d'eau en panne D. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants E. Réduction du prix; X. Autres à préciser : _____

Section III. SANTE		
S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé	☐
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village ? 1=Moins 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Plus de 30 minutes	☐
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Au marché/kiosque de médicaments 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Me soigne moi-même. 4=Tradi-praticien Si S02=4, 5, 6 et 7 → S05	☐
S04	Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S17	☐
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser) _____	☐
La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,		
S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non	☐
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-t-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non → S10.	☐
S09	Quel nombre de lits avez-vous trouvé dans les salles d'hospitalisation? 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.	☐
S10	Combien avez-vous payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA Si S09=1 → S14	☐
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	☐
S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui 2=Non Si non → S14	☐
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel	☐
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais	☐

Section III. SANTE			
S15	Existe-t-il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non →		☐
S16	Les médicaments y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 3=Ne sait pas		☐
S17	La formation sanitaire la plus proche permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans le village ? 1=Oui 2=Non		☐
S18	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S18=1 ou 2 → S20		☐
S19	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de santé de votre village ? (plusieurs réponses possibles) Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Insuffisance des formations sanitaires D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) :	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires B. Approvisionnement en médicament C. Affectation d'un personnel D. Formations sanitaires équipées X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION					
	Cycle d'enseignement →	Maternel	Primaire	Secondaire	Centre de formation professionnelle
E01	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non 3=Non concerné	☐	☐	☐	☐
E02	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le nombre devant chaque cycle)				
E03	Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km 8=NSP				
E04	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes) 998=NSP				
E05	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐	1 ^{er} cycle ☐	2 ^{ème} cycle ☐

E06	La SAR/SM dans laquelle fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-elle d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 3=Ne Sait Pas				
E07	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
E08	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
E09	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
E10	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 4=Ne Sait Pas				
E11	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier 8=NSP				
E12	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen ou « Ne Sait Pas »)	----- --(en FCFA)	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)
E13	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant				
E14	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non 8=NSP Si NON ou NSP → E16				
E15	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non				
E16	Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réparations ? 1=Oui 2=Non A. L'APEE B. Le Maire (Commune)	 	 	 	

	C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____ Autre ?	☐	☐	☐	☐
E17	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 E22.	☐	☐	☐	☐
E18	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? 1=Oui 2=Non A. Eloignement des services d'éducation B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
E19	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non A. Avoir une école plus proche B. Ajouter des salles de classe C. Ajouter des Equipements D. Ajouter les écoles E. Ajouter le personnel F. Distribuer les manuels scolaires G. Améliorer les résultats H. Diminuer les coûts X. Autres (à préciser) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section V. SERVICE COMMUNAL							
Services communaux ↓	C01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → service suivant	C02 Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	C03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune? 1=Au plus un jour 2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois mois 6= En cours Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 → C04	C03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour)	C04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnalement 2=Long 3=Très long Si C04=1 → C06	C05 Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=Corruption 4=Autres (à préciser) _____ _____	C06 Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Etablissement d'actes de naissance	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Certification de copie de documents officiels	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Permis de bâtir	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Certificat de domicile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Informations	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C07	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non						☐
C08	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non						☐
C09	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non						☐
C10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C12	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C13	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Pas satisfait Si 1 ou 2 → C15						☐
C14	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?		1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Construction de 10 points d'eau supplémentaires des populations dans la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,.....) D. Non-visibilité de l'action communale				☐ ☐ ☐ ☐

		E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser)	☐ ☐
C15	Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles – par ordre d'importance). Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) :	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Annexe 3 : Rapport de l'atelier de restitution

Annexe 4 : Arrêté communal mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune